



nendazpanorama

N° 129 | DÉCEMBRE 2019

sommaire

NENDAZ POLITIQUE

| | |
|---|----|
| Convocations aux assemblées primaire et bourgeoise..... | 2 |
| Budget 2020 de la Bourgeoisie..... | 3 |
| Budget 2020 de la Municipalité..... | 5 |
| Demande d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un nouveau dépôt des travaux publics | 10 |
| Agglo Valais Central s'organise en association..... | 10 |
| PV assemblée bourgeoise et PV assemblée primaire du 13 juin 2019..... | 14 |

NENDAZ BOUGE

| | |
|--|----|
| Peau neuve pour la salle de gymnastique du CO | 19 |
| Projet de réaménagement de la station... | 20 |
| Invitation : inauguration de la Maison de la santé | 20 |
| Inscrivez-vous au cours prévention avalanche | 21 |
| Le basket détente, un cours Nendaz Sport ludique et accessible..... | 21 |
| Noël pour les petits à la biblio..... | 22 |
| Histoires pour les jeunes enfants et leurs parents | 22 |
| Tourisme : les événements à venir | 23 |
| Le Nind'Art vous attend | 27 |

NENDAZ ENSEMBLE

| | |
|---|----|
| Nendaz renforce son engagement en faveur de Cœur Wallis..... | 29 |
| Augmentation de l'horaire hebdomadaire des élèves de 1H..... | 31 |
| Fin du ramassage mensuel du papier | 31 |
| Ces Nendards qui s'illustrent..... | 32 |
| Notre commune est riche en talents | 34 |
| Apprendre la langue est le début de toute intégration..... | 35 |
| Recherche apprenti..... | 35 |

NENDAZ DURABLE

| | |
|--|----|
| La nouvelle patinoire synthétique vous attend | 36 |
| L'eau potable créatrice d'énergie renouvelable à Nendaz | 37 |

NENDAZ PRATIQUE

| | |
|--------------|----|
| Agenda | 37 |
| Memento..... | 38 |

Édité par la Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
Rédaction : Sonia Délèze

edito



Dans le jargon des finances publiques, une expression revient comme une ritournelle chaque automne : « construire le budget ». La mise en commun de ces deux termes pourrait paraître anachronique, elle est au contraire très juste.

En effet, comme le mantra des agents immobiliers, le premier élément à considérer est : « la situation, la situation, la situation ! » Pour construire son budget, la collectivité publique a analysé la situation économique cantonale et communale et fixé l'objectif de vous proposer un budget prudent, conscient du nombre important d'incertitudes planant sur 2020, mais résolument tourné vers l'avenir, comme le prouve son plan financier 2021-2023.

Fort de ces constats, les services communaux se sont mis au travail pour définir leurs besoins et proposer leurs axes de développement autour des multiples tâches et actions qu'ils doivent et souhaitent mettre en œuvre pour le bien-être de notre communauté.

Comme les murs porteurs d'une maison, des points impératifs en relation avec la législation cantonale, tels que le domaine de la prévoyance sociale, les participations diverses à des frais cantonaux ou autres sont à prendre en compte au moment d'élaborer le budget communal.

Sur la base de ces plans, plusieurs séances de travail se sont déroulées avec les autorités pour affiner et arrêter les priorités du budget 2020. Les

frais d'études liées à la réalisation d'un nouveau dépôt des travaux publics, la poursuite de l'aménagement du centre de notre station, un soutien appuyé aux infrastructures médico-sociales et la poursuite d'investissements importants pour notre réseau d'eau constituent des éléments phares du budget 2020. Le Conseil communal s'est également projeté à moyen terme pour pouvoir vous communiquer une planification financière 2021-2023. Cette dernière devra encore faire l'objet d'arbitrage mais met d'ores et déjà en exergue les défis à venir de votre administration communale.

Les travaux de construction du budget et du plan financier 2021-2023 sont désormais terminés. Ils sont aujourd'hui présentés en détail dans cette édition du Nendaz Panorama et vous seront soumis lors de l'Assemblée primaire du 19 décembre prochain.

Toutefois, le travail ne s'arrête jamais, preuve en est la grande variété de sujets qui vous sont exposés dans ce numéro, de la rénovation de la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à la mise en service du turbinage de nos eaux potables, en passant par la remise des mérites sportifs et culturels ou encore à un aperçu des événements hivernaux. Laissez-vous donc entraîner, au fil des pages, à la découverte de la vie de votre Commune.

Bonne lecture et belles fêtes de fin d'année à tous !

Brigitte Fourmier, conseillère communale et
présidente de la commission des finances
et Matthieu Pernet, chef du service
administratif et des finances ■



CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée le

JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019, À 19 H 45

à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du protocole de la séance du 13 juin 2019
2. Approbation du budget 2020 de la Bourgeoisie
3. Présentation du plan financier 2020-2023
4. Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 13 juin 2019, le budget 2020 de la Bourgeoisie et le plan financier 2020-2023 peuvent être consultés dans leur intégralité par les bourgeois dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, du lundi au vendredi, de 14 h à 18 h. Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org/apdec19

CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée le

JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019, À 20 H

à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du protocole de la séance du 13 juin 2019
2. Projet de dépôt des travaux publics, demande d'un crédit d'engagement
3. Approbation du budget 2020 de la Municipalité
4. Présentation du plan financier 2020-2023
5. Approbation des statuts de l'Association « Agglo Valais central »
6. Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 13 juin 2019, le budget 2020 de la Municipalité et le plan financier 2020-2023 peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, du lundi au vendredi, de 14 h à 18 h. Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org/apdec19

L'Administration communale

budget 2020 de la Bourgeoisie

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al.1 de la loi sur les Communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2020 de la Bourgeoisie de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal et bourgeoisial lors de la séance du 23 octobre 2019.

Résumé

Le compte de fonctionnement présente un total de charges de 864'450 francs, un total de revenus de 900'700 francs et dégage une marge d'autofinancement de 36'250 francs avant prise en compte des amortissements de 35'000 francs. Le compte d'investissement enregistre 27'500 francs de dépenses pour 20'000 francs de recettes, ce qui correspond à 7'500 francs d'investissements nets. Le budget laisse apparaître un excédent de financement de 28'750 francs et une augmentation de fortune de 1'250 francs.

Aperçu général

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

| Résultat avant amortissements comptables | | COMPTE 2018 | BUDGET 2019 | BUDGET 2020 |
|---|--------------|------------------|------------------|------------------|
| Charges financières | - fr. | 721'663.62 | 786'850.00 | 864'450.00 |
| Revenus financiers | + fr. | 776'679.43 | 825'100.00 | 900'700.00 |
| Marge d'autofinancement (négative) | = fr. | - | - | - |
| Marge d'autofinancement | = fr. | 55'015.81 | 38'250.00 | 36'250.00 |

Résultat après amortissements comptables

| | | | | |
|-------------------------------------|--------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Marge d'autofinancement (négative) | - fr. | - | - | - |
| Marge d'autofinancement | + fr. | 55'015.81 | 38'250.00 | 36'250.00 |
| Amortissements ordinaires | - fr. | 44'908.95 | 35'000.00 | 35'000.00 |
| Amortissements complémentaires | - fr. | - | - | - |
| Amortissement du découvert au bilan | - fr. | - | - | - |
| Excédent de charges | = fr. | - | - | - |
| Excédent de revenus | = fr. | 10'106.86 | 3'250.00 | 1'250.00 |

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

| | | | | |
|--|--------------|------------------|------------------|-----------------|
| Dépenses | + fr. | 161'515.35 | 27'500.00 | 27'500.00 |
| Recettes | - fr. | 84'756.40 | 67'000.00 | 20'000.00 |
| Investissements nets | = fr. | 76'758.95 | - | 7'500.00 |
| Investissements nets (négatifs) | = fr. | - | 39'500.00 | - |

FINANCEMENT

| | | | | |
|------------------------------------|--------------|------------------|------------------|------------------|
| Marge d'autofinancement (négative) | - fr. | - | - | - |
| Marge d'autofinancement | + fr. | 55'015.81 | 38'250.00 | 36'250.00 |
| Investissements nets | - fr. | 76'758.95 | - | 7'500.00 |
| Investissements nets (négatifs) | + fr. | - | 39'500.00 | - |
| Insuffisance de financement | = fr. | 21'743.14 | - | - |
| Excédent de financement | = fr. | - | 77'750.00 | 28'750.00 |

Plan financier

| PRÉVISIONS COMPTE DE FONCTIONNEMENT | COMPTE 2018 | BUDGET 2019 | BUDGET 2020 | PLAN FINANCIER 2021 | PLAN FINANCIER 2022 | PLAN FINANCIER 2023 |
|---|----------------|----------------|----------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Total des charges financières | 721'664 | 786'850 | 864'450 | 868'000 | 870'000 | 872'000 |
| Total des revenus financiers | 776'679 | 825'100 | 900'700 | 903'000 | 905'000 | 908'000 |
| Marge d'autofinancement | 55'016 | 38'250 | 36'250 | 35'000 | 35'000 | 36'000 |
| Amortissements ordinaires | 44'909 | 35'000 | 35'000 | 31'000 | 32'000 | 31'000 |
| Amortissements complémentaires | - | - | - | - | - | - |
| Amortissement du découvert au bilan | - | - | - | - | - | - |
| Excédent revenus (+) charges (-) | 10'107 | 3'250 | 1'250 | 4'000 | 3'000 | 5'000 |

PRÉVISION DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

| | | | | | | |
|-----------------------------|---------------|----------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| Total des dépenses | 161'515 | 27'500 | 27'500 | 20'000 | 150'000 | 20'000 |
| Total des recettes | 84'756 | 67'000 | 20'000 | 12'000 | 108'000 | 14'000 |
| Investissements nets | 76'759 | -39'500 | 7'500 | 8'000 | 42'000 | 6'000 |

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

| | | | | | | |
|--|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Report des investissements nets | 76'759 | -39'500 | 7'500 | 8'000 | 42'000 | 6'000 |
| Marge d'autofinancement | 55'016 | 38'250 | 36'250 | 35'000 | 35'000 | 36'000 |
| Excédent (+) découvert (-) de financement | -21'743 | 77'750 | 28'750 | 27'000 | -7'000 | 30'000 |

MODIFICATION DE LA FORTUNE/DÉCOUVERT

| | | | | | | |
|----------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Excédent revenus (+) charges (-) | 10'107 | 3'250 | 1'250 | 4'000 | 3'000 | 5'000 |
| Fortune nette | 1'351'115 | 1'354'365 | 1'355'615 | 1'359'615 | 1'362'615 | 1'367'615 |
| Découvert au bilan | - | - | - | - | - | - |

MODIFICATION DES ENGAGEMENTS

| | | | | | | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Excédent (+) insuffisance (-) de financement | -21'743 | 77'750 | 28'750 | 27'000 | -7'000 | 30'000 |
| Engagements | 414'459 | 336'709 | 307'959 | 280'959 | 287'959 | 257'959 |

budget 2020 de la Municipalité

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al.1 de la Loi sur les Communes du 5 février 2004, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2020 de la Municipalité de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de la séance du 23 octobre 2019. Le présent Nendaz Panorama vous en donne les grandes lignes.

Environnement économique

« Le budget 2020 s'inscrit dans un environnement économique mondial incertain. Renforcés par l'escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, les signes indiquant que la dynamique conjoncturelle a atteint son point culminant sont de plus en plus nombreux depuis le début de l'année 2019. L'économie nationale n'échappe pas à la règle: le fléchissement de l'économie mondiale pèse sur le commerce extérieur suisse, alors que le climat d'incertitude freine l'activité d'investissement des entreprises. La croissance suisse devrait donc s'élever à 1.2% sur l'ensemble de l'année 2019, alors qu'un rebond à +1.7% est attendu pour 2020 », explique le Conseil d'État valaisan dans son message introductif relatif au budget 2020 de notre Canton.

C'est en tenant compte de cet environnement économique incertain et dans un principe de prudence que votre Conseil municipal a inscrit ses réflexions budgétaires 2020.

Sur un plan communal

Le projet de budget 2020 enregistre un résultat parfaitement équilibré pour le compte de fonctionnement et un excédent de financement de 447'000 francs au compte d'investissement. Ces résultats respectent tant les volontés de la Commission des finances que celles de votre exécutif de veiller à l'équilibre et à la bonne tenue des finances communales.

Dans les faits, les charges et les revenus du compte de résultat se montent à 43.1 millions tandis que le niveau d'investissement reste constant à 9.2 millions au brut et à 7.1 millions au net. Ce projet de budget s'inscrit donc dans la continuité.

Le budget 2020 est marqué par la prise en compte des nouvelles règles relatives à la gratuité de l'école obligatoire et dans une certaine limite, des activités annexes. Ce sont donc plus de 260'000 francs estimées qui sont dorénavant supportées par le budget communal dans sa rubrique « biens et services ». À noter que le Canton participe à cette charge pour un montant forfaitaire de 90 francs par élève ce qui équivaut, pour Nendaz, à 75'000 francs.

Dans le détail, en comparaison avec le budget 2019, on peut observer ce qui suit :

- Évolution des charges de personnel de 323'650 francs (+3.18%) : l'augmentation s'explique par le besoin de ressources supplémentaires ou d'augmentation de temps de travail principalement dans des tâches de vérification ou de coordination.
- Maintien d'un niveau important d'amortissement à 7'611'400 francs : ce montant est en relation direct avec les investissements prévus au budget 2020.
- Baisse sensible des attributions aux financements spéciaux de 111'700 francs (-22.18%) : à la suite de la réforme 2018 de la parafiscalité communale, l'utilisation des moyens pour des mesures en faveur des assujettis est plus importante en 2020.
- Une évaluation raisonnable à 27'070'800 francs provenant des impôts qui intègre les estimations positives du Canton ainsi que la prise en compte du contexte économique.

Le chapitre des investissements enregistre des dépenses brutes pour 9'210'700 francs et des recettes pour 2'046'300 francs, ce qui correspond à des investissements nets de 7'164'400 francs, couverts entièrement par la marge d'autofinancement de 7'611'400 francs. Les années de planification 2020-2023 intègrent des investissements plus importants liés notamment au projet de construction d'un nouveau cycle d'orientation, à la construction d'un nouveau réservoir pour l'eau potable, à l'aménagement de la décharge des Eterpas, à la mise en œuvre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) et à la construction du dépôt des travaux publics (voir page 10).

La fortune de 35'915'836 francs au 31.12.2018 devrait atteindre 36'053'336 francs à fin 2020.

Les principaux investissements prévus en 2020

| | |
|--|-----------|
| Achats de terrains | 100'000.– |
| Développement durable | 50'000.– |
| Développement informatique | 154'000.– |
| Aménagement du bureau communal | 25'000.– |
| Lot 4 Beuson-Brignon introduction au RF | 20'000.– |
| Lot 10 Adressage des bâtiments au RF | 60'000.– |
| Mensurations constitution des dossiers de PPE | 15'000.– |
| Centre scolaire d'Aproz pavillon | 30'000.– |
| Centre scolaire Biolette | 100'000.– |
| Centre scolaire Haute-Nendaz | 85'000.– |
| Équipement informatique des écoles primaires | 150'000.– |
| Réseau pédestre | 229'000.– |
| Patinoire | 250'000.– |
| Place de jeux | 130'000.– |
| Investissement dispositif pré-hospitalier | 13'000.– |
| Institutions handicapés/sociales investissements | 17'000.– |
| Subvention communale à l'amélioration routes cantonales | 480'000.– |
| Routes communales | 900'000.– |
| Éclairage public | 150'000.– |
| Véhicules et matériel équipe d'entretien | 310'000.– |
| Dépôt travaux publics et service des eaux | 600'000.– |
| Réseaux divers et rénovations de conduites (eau potable) | 200'000.– |
| Zones de protection | 50'000.– |
| Eau potable Beuson la Lombarde | 100'000.– |
| Eau potable | 500'000.– |
| Mise en conformité du réseau | 500'000.– |
| Station de traitement de Tortin-Pramounet | 70'000.– |
| Réseaux divers et rénovations de conduites (eaux usées) | 150'000.– |
| Égouts | 500'000.– |
| Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) | 200'000.– |
| Step de Bieudron | 180'000.– |
| Installations de voirie | 100'000.– |
| Décharge des Eterpas | 100'000.– |
| Études des décharges | 10'000.– |
| Dangers de crues | 50'000.– |
| Torrents divers | 100'000.– |
| Participation au Canton 3 ^e correction du Rhône | 31'700.– |
| Travaux de défense forêt des Eaux | 10'000.– |
| Travaux de défense Fey-Condémines | 50'000.– |
| Travaux de défense Siviez-Novelly | 600'000.– |
| Travaux de défense divers | 40'000.– |
| Assainissement du stand de tir | 50'000.– |
| Révision du plan d'aménagement | 100'000.– |
| Divers PAD | 20'000.– |
| Cadastre souterrain | 100'000.– |
| Aménagement du centre de la station | 600'000.– |
| Aménagement des Ecluses | 250'000.– |
| Maison de la santé à Haute-Nendaz | 400'000.– |
| Sentiers à thèmes | 150'000.– |

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur le site www.nendaz.org/budget ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal vous propose d'approuver le budget 2020 de la Municipalité.

Administration communale

Le Président
Francis Dumas

Le Secrétaire communal
Philippe Charbonnet

Aperçu général

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables

| | | COMPTE 2018 | BUDGET 2019 | BUDGET 2020 |
|---|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Charges financières | - fr. | 34'640'846.56 | 34'819'500.00 | 35'563'200.00 |
| Revenus financiers | + fr. | 42'110'163.36 | 42'518'300.00 | 43'174'600.00 |
| Marge d'autofinancement (négative) | = fr. | - | - | - |
| Marge d'autofinancement | = fr. | 7'469'316.80 | 7'698'800.00 | 7'611'400.00 |

Résultat après amortissements comptables

| | | | | |
|-------------------------------------|--------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Marge d'autofinancement (négative) | - fr. | - | - | - |
| Marge d'autofinancement | + fr. | 7'469'316.80 | 7'698'800.00 | 7'611'400.00 |
| Amortissements ordinaires | - fr. | 7'797'376.99 | 7'561'300.00 | 7'611'400.00 |
| Amortissements complémentaires | - fr. | - | - | - |
| Amortissement du découvert au bilan | - fr. | - | - | - |
| Excédent de charges | = fr. | 328'060.19 | - | - |
| Excédent de revenus | = fr. | - | 137'500.00 | - |

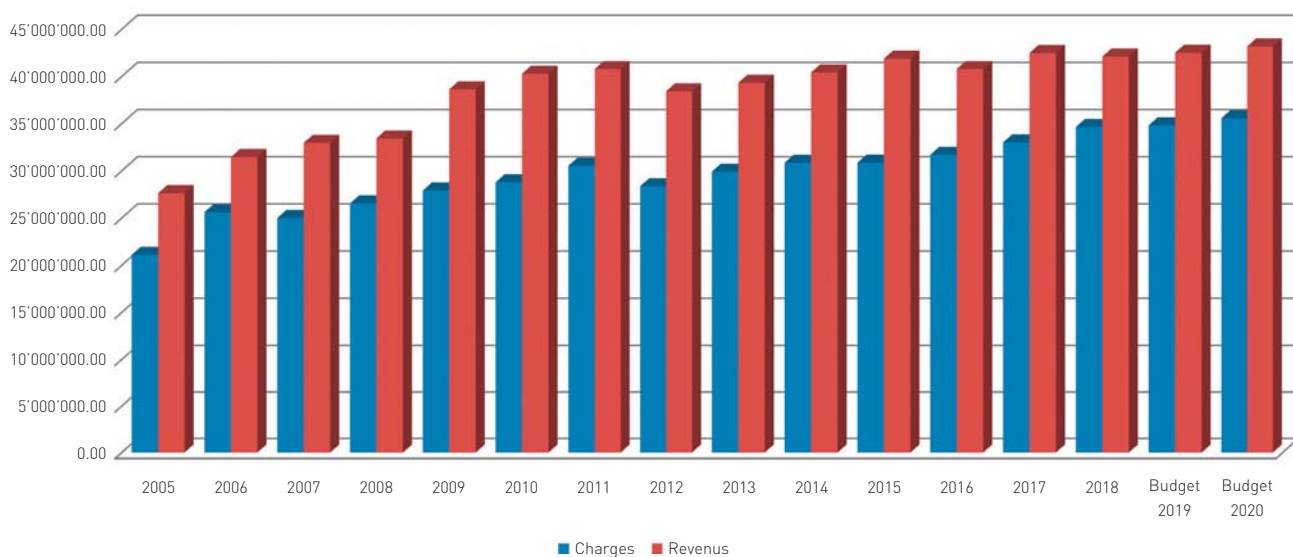
COMPTE DES INVESTISSEMENTS

| | | | | |
|--|--------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses | + fr. | 14'074'294.39 | 9'316'600.00 | 9'210'700.00 |
| Recettes | - fr. | 1'345'152.40 | 2'216'300.00 | 2'046'300.00 |
| Investissements nets | = fr. | 12'729'141.99 | 7'100'300.00 | 7'164'400.00 |
| Investissements nets (négatifs) | = fr. | - | - | - |

FINANCEMENT

| | | | | |
|------------------------------------|--------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| Marge d'autofinancement (négative) | - fr. | - | - | - |
| Marge d'autofinancement | + fr. | 7'469'316.80 | 7'698'800.00 | 7'611'400.00 |
| Investissements nets | - fr. | 12'729'141.99 | 7'100'300.00 | 7'164'400.00 |
| Investissements nets (négatifs) | + fr. | - | - | - |
| Insuffisance de financement | = fr. | 5'259'825.19 | - | - |
| Excédent de financement | = fr. | - | 598'500.00 | 447'000.00 |

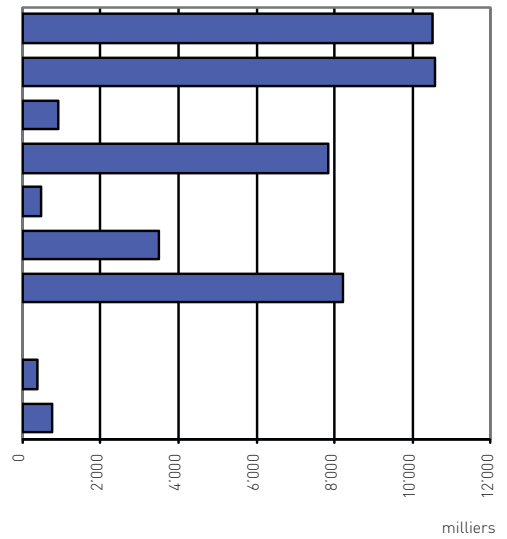
Evolution des charges et revenus



Compte de fonctionnement selon les natures

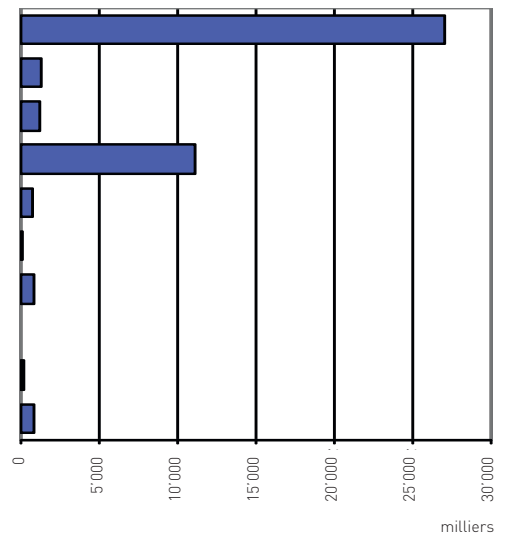
CHARGES

| | | | |
|--------------|---|-------|-------------------|
| 30 | Charges de personnel | 24.3% | 10'500'850 |
| 31 | Biens, services et marchandises | 24.6% | 10'585'050 |
| 32 | Intérêts passifs | 2.1% | 906'600 |
| 33 | Amortissements | 18.1% | 7'823'900 |
| 34 | Parts à des contributions sans affectation | 1.1% | 481'300 |
| 35 | Dédommagements versés à des collectivités publiques | 8.1% | 3'495'100 |
| 36 | Subventions accordées | 19% | 8'216'400 |
| 37 | Subventions redistribuées | 0.0% | 0 |
| 38 | Attributions aux financements spéciaux | 0.9% | 391'700 |
| 39 | Imputations internes | 1.8% | 773'700 |
| TOTAL | | | 43'174'600 |



REVENUS

| | | | |
|--------------|--|-------|-------------------|
| 40 | Impôts | 62.7% | 27'070'800 |
| 41 | Patentes et concessions | 3.0% | 1'284'000 |
| 42 | Revenus des biens | 2.8% | 1'192'700 |
| 43 | Contributions | 25.8% | 11'136'100 |
| 44 | Parts à des recettes et contributions sans affectation | 1.6% | 691'000 |
| 45 | Restitutions de collectivités publiques | 0.2% | 89'900 |
| 46 | Subventions | 1.8% | 774'400 |
| 47 | Subventions à redistribuer | 0.0% | 0 |
| 48 | Prélèvements sur les financements spéciaux | 0.3% | 162'000 |
| 49 | Imputations internes | 1.8% | 773'700 |
| TOTAL | | | 43'174'600 |



Plan financier

La planification financière 2021-2023 fera l'objet de priorisation et d'adaptation chaque année selon la situation économique valaisanne et locale ainsi que selon les modifications légales fédérales et cantonales qui pourraient affecter les perspectives financières de la Commune.

PRÉVISIONS

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

| | COMPTE 2018 | BUDGET 2019 | BUDGET 2020 | PLAN FINANCIER 2021 | PLAN FINANCIER 2022 | PLAN FINANCIER 2023 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Total des charges financières | 34'640'847 | 34'819'500 | 35'563'200 | 35'444'000 | 35'647'400 | 36'050'300 |
| Total des revenus financiers | 42'110'163 | 42'518'300 | 43'174'600 | 43'467'300 | 43'575'200 | 43'853'000 |
| Marge d'autofinancement | 7'469'317 | 7'698'800 | 7'611'400 | 8'023'300 | 7'927'800 | 7'802'700 |
| Amortissements ordinaires | 7'797'377 | 7'561'300 | 7'611'400 | 7'995'700 | 9'010'000 | 10'058'000 |
| Amortissements complémentaires | - | - | - | - | - | - |
| Amortissement du découvert au bilan | - | - | - | - | - | - |
| Excédent revenus (+) charges (-) | -328'060 | 137'500 | 0 | 27'600 | -1'082'200 | -2'255'300 |

PRÉVISION DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

| | | | | | | |
|-----------------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Total des dépenses | 14'074'294 | 9'316'600 | 9'210'700 | 12'993'500 | 20'933'500 | 23'233'500 |
| Total des recettes | 1'345'152 | 2'216'300 | 2'046'300 | 1'481'000 | 3'125'000 | 3'700'000 |
| Investissements nets | 12'729'142 | 7'100'300 | 7'164'400 | 11'512'500 | 17'808'500 | 19'533'500 |

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

| | | | | | | |
|--|-------------------|----------------|----------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Report des investissements nets | 12'729'142 | 7'100'300 | 7'164'400 | 11'512'500 | 17'808'500 | 19'533'500 |
| Marge d'autofinancement | 7'469'317 | 7'698'800 | 7'611'400 | 8'023'300 | 7'927'800 | 7'802'700 |
| Excédent (+) découvert (-) de financement | -5'259'825 | 598'500 | 447'000 | -3'489'200 | -9'880'700 | -11'730'800 |

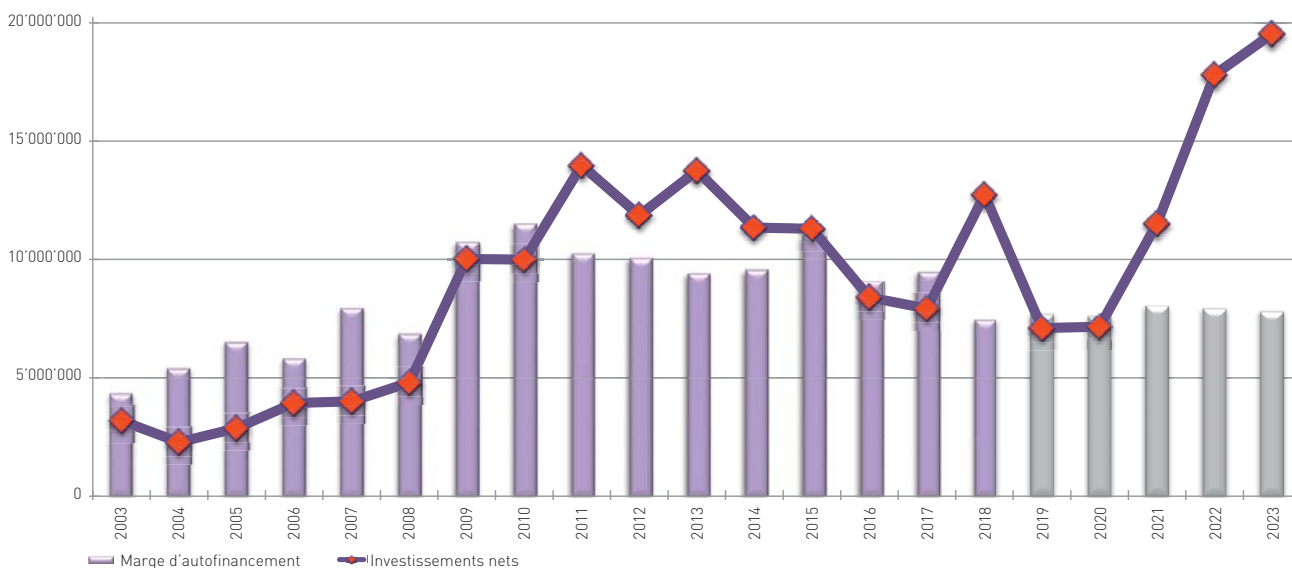
MODIFICATION DE LA FORTUNE/DÉCOUVERT

| | | | | | | |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Excédent revenus (+) charges (-) | -328'060 | 137'500 | 0 | 27'600 | -1'082'200 | -2'255'300 |
| Fortune nette | 35'915'836 | 36'053'336 | 36'053'336 | 36'080'936 | 34'998'736 | 32'743'436 |
| Découvert au bilan | - | - | - | - | - | - |

MODIFICATION DES ENGAGEMENTS

| | | | | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Excédent (+) insuffisance (-) de financement | -5'259'825 | 598'500 | 447'000 | -3'489'200 | -9'880'700 | -11'730'800 |
| Engagements | 61'710'575 | 61'112'075 | 60'665'075 | 64'154'275 | 74'034'975 | 85'765'775 |

Evolution de la marge d'autofinancement et des investissements nets



demande d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un nouveau dépôt des travaux publics

Lors de l'Assemblée primaire du 19 décembre prochain, les citoyens seront appelés à se prononcer sur un crédit d'engagement de 6.5 millions de francs pour la période 2020-2023 en vue de la construction d'un dépôt pour le Service communal des travaux publics.

La Commune de Nendaz avec son territoire de 8'593 hectares, sa topographie plaine-montagne, son réseau dense de routes et de chemins communaux, ses équipements, sa population de 6'678 habitants à l'année mais qui augmente très fortement en haute saison dispose de caractéristiques particulières, quasi unique, à l'échelle cantonale.

Cette configuration et les besoins qui en découlent nécessitent un engagement constant des ressources communales tant en termes de moyens humains que logistiques. Le Service des travaux publics, responsable de l'investissement routier et de son entretien, en charge des réseaux de conduites d'eau potable, d'eaux usées, de la gestion des déchets ainsi que des cours d'eau est tout particulièrement impacté par nos spécificités communales.

À l'heure actuelle, les infrastructures et les équipements des travaux publics sont stockés en plusieurs emplacements dispersés sur le terri-

toire communal, ce qui complique le travail au quotidien et impacte l'entretien courant de ce matériel. Cet état de fait ainsi que la vétusté de l'actuel dépôt principal ont fortement incité le Conseil communal à plancher sur une nouvelle solution et à entreprendre des démarches préparatoires en vue de remédier à cette situation.

Après analyse et comme prévu dans le plan financier 2019-2021 présenté lors de l'Assemblée primaire de décembre 2018, le Conseil est d'avis que la réalisation d'un nouveau dépôt

des travaux publics fait sens et permettrait de disposer d'une infrastructure adaptée, moderne et répondant aux besoins communaux.

Concrètement, la Municipalité prévoit l'engagement d'un montant de 600'000 francs en 2020 permettant la réalisation des études et des démarches nécessaires. La construction de ce bâtiment commencerait en 2021. Le tout est conditionné à l'acceptation de ce crédit d'engagement par l'Assemblée primaire.

Les caractéristiques de ce projet sont les suivantes :

| | |
|------------------------|--|
| Emplacement | Les Cârtes/Basse-Nendaz |
| Volume envisagé | 8'560.30 m ³ |
| Utilisation | Garage des véhicules, stockage des outils, quelques bureaux, un atelier et des zones de stockage |
| Démarches | <ul style="list-style-type: none">• Demande d'un crédit d'engagement : 2019• Études diverses et concours : 2020• Réalisation : 2021-2022 |
| Coût du projet | 6.5 millions de francs |

Agglo Valais Central s'organise en association

En tant qu'association, Agglo Valais Central doit se pourvoir de statuts. Ces derniers doivent être approuvés par l'ensemble des communes membres, dont Nendaz. Ils seront donc présentés et soumis au vote de l'Assemblée primaire le 19 décembre prochain.



L'Agglo Valais central regroupe 19 communes entre Ardon et Salquenen. Elle vise un développement territorial cohérent dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme et de l'environnement. Le programme fédéral des agglomérations, lancé en 2001, permet à des communes (définies par l'Office Fédéral des statistiques) de

bénéficier d'importants subsides pour la réalisation de mesures infrastructurelles (routes, ponts, priorisation des transports publics, etc.). Au-delà des presque 60 millions de francs promis par la Confédération à titre de cofinancements, l'enjeu principal du projet d'agglomération est une vision commune, fédératrice et adaptée du développement futur du Valais central ainsi que des besoins de ses habitants.

De la naissance du projet de deuxième génération en 2007 (aggloSion) à nos jours, l'Agglo s'est développée sous forme de « projet », sans existence juridique formelle. Vu l'importance

des dossiers traités (Plans Directeurs intercommunaux, centralisation des transports publics, etc.), cette situation n'est plus acceptable. C'est pourquoi le Comité de pilotage (COFIL : 19 Présidents de communes) a formulé la demande à l'organe opérationnel de rédiger des statuts pour créer une Association de droit public (au sens des art. 116 ss de la LCo). Ces statuts ont été élaborés et soumis aux différents exécutifs concernés. Notre Conseil communal les a approuvés tels que rédigés et rapportés ci-après. Il recommande à l'Assemblée primaire d'en faire de même.

Statuts de l'Association «Agglo Valais central»

Vu les dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004 (LCo),

Vu les dispositions de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 9 septembre 2016 (LaLAT),

Vu les dispositions de l'arrêté fédéral sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération du 30 septembre 2016 (FORTA),

Vu les dispositions de la loi fédérale sur le fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération du 30 septembre 2016 (LFORTA),

Vu les dispositions de la loi fédérale sur l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et des autres moyens affectés à la circulation routière et au trafic aérien du 22 mars 1985 (LUMin),

Vu les dispositions de l'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire pour la circulation routière du 7 novembre 2007 (OUMin),

Vu les dispositions de l'ordonnance du DETEC sur le programme en faveur du trafic d'agglomération du [...] (OPTA):

NOM, MEMBRES, BUT ET SIÈGE

Art. 1 Raison sociale

¹ Sous la dénomination «Agglo Valais central», il est constitué une Association de communes au sens des articles 116 ss de la loi sur les communes (LCo).

² L'approbation des statuts par le Conseil d'Etat lui confère la personnalité morale de droit public.

³ La durée de l'Association est indéterminée.

Art. 2 Dénomination

¹ Dans les présents statuts, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment la femme ou l'homme.

Art. 3 Siège

¹ Le siège de l'Association est à Sion.

Art. 4* Membres

¹ Les communes-membres, ci-après dénommées «membres» appartiennent au périmètre fonctionnel de l'Agglo Valais central, lequel est décidé par l'Assemblée des délégués.

Il s'agit des communes suivantes:

- Arbaz
- Sion
- Miège
- Ayent
- Vétroz
- Saint-Léonard
- Chippis
- Veyras
- Savièse
- Sierre
- Grône
- Ardon
- Venthône
- Nendaz
- Chalais
- Vex
- Salquenen
- Conthey
- Grimisuat

Art. 5* Buts

¹ Les buts visés par l'Association sont:

- a. L'élaboration et le dépôt régulier, en collaboration avec le Canton du Valais et selon le calendrier décidé par l'Assemblée des délégués, de Projets d'Agglomération (PA) auprès de la Confédération. Ceci dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisation, de l'environnement et au sens des dispositions pour le programme en faveur du trafic d'agglomération (DPTA);
- b. La coordination, dans le cas particulier des PA retenus, de la mise en oeuvre régulière des mesures retenues, au sens de l'ordonnance du DETEC concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération (OPTA);
- c. L'élaboration et la mise à jour de Plans Directeurs intercommunaux (PDi) de manière à garantir une vision cohérente et évolutive du territoire à une échelle régionale, sous réserve des compétences des communes (art. 20 et 20a LcAT);
- d. La centralisation et une mise en oeuvre efficace des transports publics à l'échelle de l'agglomération;
- e. L'obtention d'autres fonds pouvant contribuer à atteindre les buts fixés par l'Association.

ORGANISATION

Art. 6 Organisation

¹ Les organes de l'Association sont les suivants:

- a. L'Assemblée des délégués;
- b. Le Comité de direction;
- c. Le réviseur.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Art. 7* Composition

¹ Chaque commune membre est représentée à l'Assemblée des délégués par au moins un délégué.

² Chaque membre dispose d'un nombre de délégués proportionnel à la population de sa commune, à savoir une voix par tranche entamée de 5'000 habitants. Le nombre d'habitants est calculé en référence au dernier recensement de la population de l'Etat du Valais au 31 décembre et comprise dans le périmètre fonctionnel de l'Agglomération.

³ L'Assemblée des délégués est présidée par son Président ou, à défaut, par son Vice-Président. Le secrétaire de l'Association ou un secrétaire ad hoc, désigné par l'Assemblée des délégués, tient le procès-verbal de l'assemblée.

⁴ Le conseil communal de chaque commune membre désigne son ou ses délégués pour une période administrative de 4 ans. Les deux premiers délégués de chaque membre sont membres du Conseil communal. Au-delà de deux délégués, le membre est libre de sélectionner d'autres représentants. Cas échéant, le conseil peut révoquer son ou ses délégué(s) et nommer son ou ses remplaçant(s) pour le solde de la période administrative.

⁵ En cas d'absence exceptionnelle, un délégué peut désigner un remplaçant et lui donner procuration écrite.

Art. 8* Compétences

¹ L'Assemblée des délégués se constitue pour la législation en élisant son Président, son Vice-Président et son secrétaire.

² L'Assemblée des délégués a les attributions suivantes. Elle :

- a. élit son Président, son Vice-Président et nomme le secrétaire ;
- b. élit les sept membres du Comité de direction ;
- c. adopte et modifie les règlements internes ;
- d. approuve le budget et les comptes ;
- e. décide les emprunts au-delà de CHF 100'000.- ;
- f. approuve les crédits et investissements supérieurs à CHF 50'000.- ;
- g. décide des modifications de statuts et de l'adhésion d'une nouvelle commune ;
- h. fixe la contribution annuelle des membres ;
- i. décide la dissolution de l'Association ;
- j. nomme le ou les réviseurs ;
- k. décide du contour du périmètre qualifié de « fonctionnel » définissant l'agglomération ;
- l. décide du dépôt d'un nouveau Projet d'Agglomération (PA) et de ses modalités. Elle fixe également le calendrier des PA en cours ;
- m. préavise les Plans Directeurs intercommunaux avant leur dépôt auprès des services cantonaux ;
- n. préavise et/ou approuve les mesures liées aux transports publics.

Art. 9* Délibérations

¹ L'Assemblée des délégués n'est valablement constituée que lorsque les 2/3 des délégués sont présents.

² L'Assemblée prend ses décisions à la majorité simple des délégués présents. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante. Toutefois, pour :

- a. La modification des statuts ;
- b. L'adhésion d'une nouvelle commune ;
- c. Les emprunts supérieurs à CHF 100'000.- ;
- d. Le dépôt d'un nouveau projet d'Agglomération auprès de la Confédération,

est requise la majorité des 2/3 des voix des délégués présents de l'Association.

Demeurent réservées les dispositions particulières des articles 25 et 26 relatifs à la dissolution et à la liquidation de l'Association.

³ Les abstentions, les votes blancs et nuls ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité.

⁴ Les votations ont lieu à main levée. À la demande de 10 délégués au moins, elles auront lieu au scrutin secret.

⁵ Les décisions ont force obligatoire pour tous les membres, même non présents.

Art. 10 Convocation et ordre du jour

¹ L'Assemblée des délégués se réunit au minimum deux fois par an sur convocation de son Président. La première fois dans les cinq premiers mois pour traiter les comptes et la deuxième fois durant le deuxième semestre pour traiter le budget.

² Elle siège de surcroît :

- a. Selon les besoins ;
- b. Sur demande d'au moins le 5^e des délégués de l'Association.

³ Les Assemblées sont convoquées au minimum 21 jours à l'avance par le Président de l'Assemblée des délégués. L'invitation est transmise sous forme électronique et elle contient un ordre du jour détaillé. L'ordre du jour est proposé au Président de l'Assemblée des délégués par le Comité de direction. Le Comité de direction est également convié à l'Assemblée des délégués.

⁴ Dans les cas d'urgence ou en cas de circonstances exceptionnelles, l'ordre du jour peut être modifié par le Président de l'Assemblée des délégués, d'entente avec le Comité de direction, jusqu'à l'ouverture de la séance.

Art. 11 Publicité

¹ Les séances de l'Assemblée des délégués sont publiques.

² Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués est remis, dès sa rédaction, aux délégués, aux communes membres et il est versé sur le site internet de l'Association.

COMITÉ DE DIRECTION

Art. 12* Composition

¹ Le Comité de direction dirige et administre l'Association. Il la représente envers les tiers.

² Le Comité de direction se compose de sept personnes. Les membres du Comité de direction sont des élus communaux (Président ou Vice-Président) ou des préfets. Ils sont nommés par l'Assemblée des délégués et sont distincts de celle-ci. Sa composition doit refléter une juste représentation des différentes régions économiques et géographiques de l'Agglomération. En cas de démission de l'un de ses membres, son siège reste vide jusqu'à l'Assemblée des délégués suivante.

³ Le Comité de direction se compose lui-même, il désigne son Président, son Vice-Président et son secrétaire. Le Président du Comité de direction est également le Président de l'Association.

⁴ Le Comité est nommé pour une période de 4 ans, renouvelable. Ses membres sont rééligibles et restent en fonction jusqu'à la première Assemblée des délégués suivant la période de nomination.

Art. 13* Compétences

¹ Les compétences du Comité de direction sont les suivantes. Il :

- a. exécute les décisions de l'Assemblée des délégués ;
- b. propose des décisions à l'Assemblée des délégués ;
- c. propose au Président de l'Assemblée des délégués un ordre du jour pour les Assemblées des délégués ;
- d. tient les comptes annuels et propose le budget de l'Association et les comptes annuels à l'Assemblée des délégués ;
- e. arrête la structure et le rôle de l'organe opérationnel et engage le directeur et les collaborateurs ;
- f. informe les communes membres et les délégués des décisions prises par l'Association et leur trans-

met les budgets, les comptes, le rapport annuel et les procès-verbaux des Assemblées des délégués ;

- g. décide des emprunts jusqu'à CHF 100'000.- ;
- h. décide les crédits et les investissements jusqu'à CHF 50'000.- ;
- i. décide sur toutes les affaires de l'Association qui ne sont pas confiées à un autre organe de celle-ci.

² L'Association est valablement engagée par la signature collective à deux du Président ou du Vice-Président et d'un autre membre du Comité de direction.

Art. 14 Décisions

¹ Le Comité de direction ne peut délibérer valablement que si le nombre des membres présents forme la majorité absolue du nombre total de ses membres.

² Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

³ Le Président prend part au vote. En cas d'égalité, sa voix est prépondérante.

⁴ Les délibérations du Comité de direction ne sont pas publiques.

Art. 15 Convocation

¹ Le Comité de direction est convoqué par son Président.

² Le Président le convoque de son propre chef ou à la demande du tiers des autres membres du Comité.

³ A l'exception des cas d'urgence, le Comité de direction est convoqué au moins 14 jours avant la date de la séance.

⁴ Le Président établit l'ordre du jour des séances, lequel est notifié avec la convocation.

⁵ Chaque membre du Comité de direction peut demander l'inscription à l'ordre du jour d'un objet déterminé.

⁶ Aucun vote et aucune décision ne peuvent avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour à moins que tous les membres soient présents et ne donnent leur accord. Les cas d'urgence sont réservés.

RÉVISEUR

Art. 16 Compétences

¹ Les comptes sont révisés chaque année par un réviseur agréé. L'exercice commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

² Le réviseur rapporte aux membres lors de l'Assemblée des délégués.

³ Le réviseur est nommé par l'Assemblée des délégués.

FINANCEMENT ET RESPONSABILITÉ

Art. 17 Ressources

- ¹ Les ressources de l'Association sont constituées par :
- a. les contributions ordinaires annuelles ou extraordinaires de ses membres ;
 - b. des dons ;
 - c. des legs ;
 - d. des subventions ou contributions des pouvoirs publics ;
 - e. des participations de tiers, notamment d'autres communes ou associations de communes ;
 - f. du rendement sur les actifs ;
 - g. des emprunts.

Art. 18* Contributions ordinaires

¹ Les contributions ordinaires annuelles des membres sont perçues en début d'année civile, calculées en référence au dernier recensement de la population de l'Etat du Valais au 31 décembre et comprise dans le périmètre de l'Agglomération. Le montant annuellement dû par habitant est décidé par l'Assemblée des délégués.

Art. 19* Charges ordinaires

¹ Les charges ordinaires à répartir entre les communes membres comprennent les frais d'administration et de fonctionnement.

² Les charges ordinaires sont couvertes par les contributions ordinaires des membres, proportionnellement à la répartition décrite à l'art. 18.

Art. 20 Autres charges

¹ Les autres charges à répartir entre les communes membres comprennent les frais d'études et les autres dépenses de l'Association.

² Pour les autres charges inférieures à CHF 50'000.-, le Comité de direction décide une répartition ad hoc entre les membres, selon les intérêts en balance et les avantages économiques retirés.

³ Pour les autres charges supérieures à CHF 50'000.-, l'Assemblée des délégués décide, le cas échéant et sur proposition du Comité de direction, une répartition ad hoc entre les membres selon les intérêts en balance et les avantages économiques retirés.

Art. 21* Référendum facultatif

¹ Sont soumises au référendum facultatif les décisions concernant :

- a. Les modifications essentielles des statuts, à savoir les articles marqués d'un astérisque* ;
- b. Toutes les dépenses nettes supérieures à CHF 150'000.-.

² Les actes soumis au référendum sont affichés au pilier public des communes membres avec la mention du délai référendaire et du lieu de dépôt de la demande et des signatures.

³ Un cinquième des communes membres qui s'expriment par leurs organes exécutifs ou un cinquième de l'ensemble des électeurs des communes concernées peuvent demander que les affaires mentionnées à l'alinéa 1 ci-dessus soient soumises à la votation populaire dans la forme prévue par la législation régissant les élections et les votations.

⁴ L'objet soumis au vote n'est accepté que s'il est approuvé par la majorité des citoyens votants et des communes.

INFORMATION

Art. 22 Information

¹ Le budget, les comptes, le rapport annuel, de même que le rapport de révision sont transmis aux communes membres.

² Les documents mentionnés à l'Art. 22 al. 1 sont consultables sur le site internet de l'Association.

ADHÉSION, DÉMISSION, DISSOLUTION ET LIQUIDATION

Art. 23* Adhésion

- ¹ Pour adhérer à l'Association, toute commune doit préalablement soumettre sa demande à son assemblée primaire ou à son conseil général.
- ² Cet accord obtenu, la commune devra ensuite soumettre sa candidature à l'Assemblée des délégués, via le Président de l'Association.

Art. 24 Retrait

- ¹ Chaque membre de l'Association peut se retirer pour la fin de l'année civile, moyennant un préavis écrit de 6 mois par écrit au Président de l'Association. Le membre reste lié à l'Association pour les objets et les engagements financiers déjà en cours.
- ² En cas de dépôt et d'acceptation d'un Projet d'Agglomération (PA), une commune dépositaire du projet ne peut se retirer dans les quatre années suivant la libération des crédits par les chambres fédérales pour ladite génération de PA.
- ³ Les membres se retirant et les anciens membres ne peuvent faire valoir une quelconque prétention sur la fortune de l'Association.

Art. 25* Dissolution

- ¹ La dissolution de l'Association est décidée par l'Assemblée des délégués à la majorité des 2/3 des délégués. La décision de dissolution est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat.

Art. 26* Liquidation

- ¹ Les communes membres sont responsables solidairement, proportionnellement à la répartition des délégués

selon l'Art. 7, al. 2, des dettes qui pourraient exister après la dissolution de l'Association.

- ² L'Assemblée des délégués décide à la majorité des 2/3 des délégués du sort de la fortune de l'Association.

Art. 27* Litiges

- ¹ Les litiges de droit civil entre les membres de l'Association, ainsi que les litiges entre eux et l'Association qui ne peuvent pas être réglés à l'amiable sont tranchés définitivement par un Tribunal arbitral, selon les règles du code de procédure civile du 19 décembre 2008.
- ² Chaque partie désigne un arbitre et les arbitres désignés par les parties en nomment un supplémentaire qui fait office de Président du Tribunal.
- ³ Le siège du Tribunal arbitral est le même que celui de l'Association.

Art. 28* Entrée en vigueur

- ¹ Les présents statuts entrent en vigueur après leur adoption par les Assemblées Primaires, respectivement les Conseils Généraux de chaque commune membre et après leur homologation par le Conseil d'Etat du Canton du Valais.

Les présents statuts ont été adoptés par les assemblées primaires, respectivement les conseils généraux de chaque commune membre mentionnée comme telle à l'Art. 4, ainsi que par le Conseil d'Etat du Canton du Valais et rentrent ainsi en vigueur le :

Lieu, date :

PV de l'Assemblée bourgeoisiale du 13 juin 2019

Il est 19h45 lorsque le Président Francis Dumas ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois présents. Il salue la présence de M. Stéphane Germanier qui représente l'organe de révision des comptes bourgeoisiaux 2018 à savoir la fiduciaire des Alpes SA.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Son ordre du jour retient les points suivants :

1. Approbation du protocole de la séance du 18 décembre 2018
2. Comptes 2018 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de contrôle
4. Approbation des comptes 2018
5. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque. Le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Point 1 : Approbation du protocole de la séance du 18.12.2018

Le protocole de la séance du 18 décembre 2018 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le fascicule de présentation des comptes 2018. Sa lecture n'est pas demandée ; le protocole de la dernière séance est approuvé.

Point 2 : Comptes 2018 de la Bourgeoisie

Les comptes 2018 de la Bourgeoisie ont été imprimés et une version résumée distribuée à tous les ménages de la Commune. Le Président Francis Dumas présente les principales caractéristiques des comptes 2018 de la Bourgeoisie qui se résumant comme suit :

Aperçu général

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

| Résultat avant amortissements comptables | | COMPTE 2017 | BUDGET 2018 | COMPTE 2018 |
|---|--------------|------------------|------------------|------------------|
| Charges financières | - fr. | 789'966.95 | 784'150.00 | 721'663.62 |
| Revenus financiers | + fr. | 829'242.78 | 825'600.00 | 776'679.43 |
| Marge d'autofinancement (négative) | = fr. | - | - | - |
| Marge d'autofinancement | = fr. | 39'275.83 | 41'450.00 | 55'015.81 |

Résultat après amortissements comptables

| | | | | |
|-------------------------------------|--------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Marge d'autofinancement (négative) | - fr. | - | - | - |
| Marge d'autofinancement | + fr. | 39'275.83 | 41'450.00 | 55'015.81 |
| Amortissements ordinaires | - fr. | 42'936.74 | 40'000.00 | 44'908.95 |
| Amortissements complémentaires | - fr. | - | - | - |
| Amortissement du découvert au bilan | - fr. | - | - | - |
| Excédent de charges | = fr. | 3'660.91 | - | - |
| Excédent de revenus | = fr. | - | 1'450.00 | 10'106.86 |

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

| | | | | |
|--|--------------|------------------|------------------|------------------|
| Dépenses | + fr. | 81'771.55 | 187'500.00 | 161'515.35 |
| Recettes | - fr. | 44'584.80 | 177'000.00 | 84'756.40 |
| Investissements nets | = fr. | 37'186.75 | 10'500.00 | 76'758.95 |
| Investissements nets (négatifs) | = fr. | - | - | - |

FINANCEMENT

| | | | | |
|------------------------------------|--------------|-----------------|------------------|------------------|
| Marge d'autofinancement (négative) | - fr. | - | - | - |
| Marge d'autofinancement | + fr. | 39'275.83 | 41'450.00 | 55'015.81 |
| Investissements nets | - fr. | 37'186.75 | 10'500.00 | 76'758.95 |
| Investissements nets (négatifs) | +fr. | - | - | - |
| Insuffisance de financement | = fr. | - | - | 21'743.14 |
| Excédent de financement | = fr. | 2'089.08 | 30'950.00 | - |

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée. Le Président donne la parole à M. Stéphane Germanier représentant l'organe de révision.

Point 3 : Rapport de l'organe de contrôle

Monsieur Stéphane Germanier présente les conclusions du rapport de contrôle rédigé le 29 avril 2019 à savoir que, selon l'appréciation des contrôleurs :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- l'endettement net de la Commune bourgeoisiale est nul (fortune) ;
- la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

M. Germanier recommande d'approuver les comptes tels que présentés.

Le rapport de l'organe de contrôle n'appelle aucune question. Les comptes 2018 de la Bourgeoisie peuvent être soumis au vote.

Point 4 : Approbation des comptes 2018

Le Président Francis Dumas soumet au vote l'approbation des comptes 2018 de la Bourgeoisie. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité des bourgeois présents.

Point 5 : Divers

Le Président répond à la question de M. Roger Délèze concernant la valeur des forêts bourgeoisiales. Elles figurent au bilan de la Bourgeoisie pour un montant de 900'000 francs.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 19 h 55.

Le Président :
F. Dumas

Le Secrétaire :
Ph. Charbonnet

PV de l'Assemblée municipale du 13 juin 2019

Il est 20h lorsque le Président Francis Dumas ouvre la séance par les salutations et souhaits de bienvenue aux citoyennes et citoyens présents. Il salue la présence de M. Stéphane Germanier qui représente l'organe de révision des comptes communaux 2018 à savoir la fiduciaire des Alpes SA.

L'Assemblée primaire a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Son ordre du jour retient les points suivants :

1. Approbation du protocole de la séance du 18 décembre 2018
2. Comptes 2018 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de contrôle
4. Approbation des comptes 2018
5. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque. Le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Point 1 : Approbation du protocole de la séance du 18.12.2018

Le protocole de la séance du 18 décembre 2018 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le fascicule de présentation des comptes 2018. Sa lecture n'est pas demandée ; le protocole de la dernière séance est approuvé.

Point 2 : Comptes 2018 de la Municipalité

Les comptes 2018 de la Municipalité ont été imprimés et une version résumée distribuée à tous les ménages de la Commune. Ils sont récapitulés ci-contre.

Aperçu général

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

| Résultat avant amortissements comptables | | COMPTE 2017 | BUDGET 2018 | COMPTE 2018 |
|---|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Charges financières | - fr. | 33'006'386.57 | 32'613'330.00 | 34'640'846.56 |
| Revenus financiers | + fr. | 42'491'144.27 | 40'583'250.00 | 42'110'163.36 |
| Marge d'autofinancement (négative) | = fr. | - | - | - |
| Marge d'autofinancement | = fr. | 9'484'757.70 | 7'969'920.00 | 7'469'316.80 |

Résultat après amortissements comptables

| | | | | |
|-------------------------------------|--------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| Marge d'autofinancement (négative) | - fr. | - | - | - |
| Marge d'autofinancement | + fr. | 9'484'757.70 | 7'969'920.00 | 7'469'316.80 |
| Amortissements ordinaires | - fr. | 7'386'512.98 | 7'490'000.00 | 7'797'376.99 |
| Amortissements complémentaires | - fr. | 1'000'000.00 | - | - |
| Amortissement du découvert au bilan | - fr. | - | - | - |
| Excédent de charges | = fr. | - | - | 328'060.19 |
| Excédent de revenus | = fr. | 1'098'244.72 | 479'920.00 | - |

Compte des investissements

| | | | | |
|--|--------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Dépenses | + fr. | 10'321'514.78 | 12'231'500.00 | 14'074'294.39 |
| Recettes | - fr. | 2'393'401.80 | 4'334'300.00 | 1'345'152.40 |
| Investissements nets | = fr. | 7'928'112.98 | 7'897'200.00 | 12'729'141.99 |
| Investissements nets (négatifs) | = fr. | - | - | - |

Financement

| | | | | |
|------------------------------------|--------------|---------------------|------------------|---------------------|
| Marge d'autofinancement (négative) | - fr. | - | - | - |
| Marge d'autofinancement | + fr. | 9'484'757.70 | 7'969'920.00 | 7'469'316.80 |
| Investissements nets | - fr. | 7'928'112.98 | 7'897'200.00 | 12'729'141.99 |
| Investissements nets (négatifs) | + fr. | - | - | - |
| Insuffisance de financement | = fr. | - | - | 5'259'825.19 |
| Excédent de financement | = fr. | 1'556'644.72 | 72'720.00 | - |

Le Président Francis Dumas présente les principales caractéristiques des comptes 2018 de la Municipalité. Ces derniers bouclent avec une marge d'autofinancement de 7'469'316.80 francs et un excédent de charges de 328'060.19 francs. La fortune nette passe de 36'243'896.30 francs à 35'915'836.11 francs à fin 2018. Les investissements nets s'élèvent à 12'729'141.99 francs, autofinancés à hauteur de 58.7%.

Les charges globales hors amortissement se montent à 34.6 millions, elles sont supérieures de 1.6 millions en comparaison aux comptes 2017. Le Président Francis Dumas mentionne que les charges sont cependant globalement bien maîtrisées. L'augmentation s'explique par deux facteurs : d'une part, l'entrée en vigueur des trois nouveaux règlements sur le principe du pollueur-payeur qui a impliqué des attributions aux financements spéciaux pour 903'823.70 francs, d'autre part une augmentation de la masse salariale pour la mise en application de ces mêmes règlements ainsi que pour l'introduction d'un nouveau programme de gestion des bâtiments.

Le Président relève que, sur les 25 points maximaux donnés par les 5 indicateurs financiers partagés par toutes les Communes valaisannes, celle de Nendaz en obtient 23. La situation peut donc être qualifiée de positive. Elle demande cependant une certaine prudence, notamment dans le suivi des dépenses de fonctionnement, afin de s'assurer des marges d'autofinancement suffisantes qui permettront de conserver un endettement mesuré.

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée. Le Président donne la parole à M. Stéphane Germanier représentant l'organe de révision.

Point 3 : Rapport de l'organe de contrôle

Monsieur Stéphane Germanier présente les conclusions du rapport de contrôle rédigé le 29 avril 2019 à savoir que, selon l'appréciation des contrôleurs :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- l'endettement net de la Municipalité est considéré comme mesuré et que durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- la Municipalité est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu.

Au terme de sa présentation, M. Germanier recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis, présentant un excédent de charges de 328'060.19 francs et une fortune de 35'915'836.11 francs.

Le rapport de l'organe de contrôle n'appelle aucune question, les comptes 2018 de la Municipalité peuvent être soumis au vote.

Point 4 : Approbation des comptes 2018

Le Président Francis Dumas soumet au vote l'approbation des comptes 2018 de la Municipalité. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents.

Point 5 : Divers

Le Président Francis Dumas profite du point « Divers » de l'ordre du jour pour revenir sur quelques dossiers qui suivent leur cours :

- Les importants investissements de NV Remontées mécaniques : Pour assurer à 100% ses liaisons, l'installation d'un enneigement mécanique sur le secteur du Greppon Blanc ainsi que la construction d'une nouvelle télécabine entre Plan du Fou et Prarion sont entrepris durant l'été 2019.
- La Commune doit absolument se doter d'un nouveau dépôt pour son service des travaux publics. Les premières estimations en termes de coût dépassent cependant les budgets initialement prévus. Le projet doit donc être revu.

La parole est à l'assistance, il est retenu les éléments suivants :

- À la demande de l'Assemblée, le Président a indiqué que les démarches d'homologation du PAZ se poursuivent et que les nombreux changements législatifs tant fédéraux que cantonaux ne facilitent pas l'avancée de ce dossier. Du point de vue de la Municipalité, une prise de position sur le rapport du Canton est en voie de finalisation. Les prochaines étapes seront donc plus cantonales que communales.
- Un citoyen s'est inquiété du rôle des collectivités publiques sur le thème du développement durable. Le Président a rappelé qu'à son échelle, Nendaz avec son engagement « Cité de l'énergie » et avec l'application de la démarche « Valais Excellence » s'engage déjà dans ce domaine.
- Sur la question des effets ressentis suite à l'introduction de la taxe au sac, le Président a informé qu'un premier montant de plus de 300'000 francs a déjà été rétrocédé sur la vente des sacs taxés. Il a également relevé que la population joue bien le jeu, moins de tonnages sont acheminés à l'UTO mais cela ne veut pas pour autant dire que plus de déchets sont jetés dans la nature. Le Président confirme qu'il est important de maintenir la gratuité pour la pose d'encombrants à la déchetterie, ce mode de faire incite le citoyen à faire le déplacement aux « Eterpas » plutôt que de tout jeter dans un talus.

La parole n'est plus demandée. Le Président Francis Dumas souhaite un bel été à chacun et lève la séance à 21 h.

Le Président :

F. Dumas

Le Secrétaire :

Ph. Charbonnet



peau neuve pour la salle de gymnastique du CO

Après plusieurs mois de rénovation, la salle de gymnastique du cycle d'orientation de Basse-Nendaz a rouvert ses portes en octobre dernier. Plus spacieuse, elle offre désormais un terrain d'entraînement fonctionnel aux élèves.

Cette salle a eu droit à un vrai coup de jeune. Grâce au démontage de la scène, la surface disponible pour la pratique sportive a significativement été agrandie. Les élèves y trouvent désormais des bonnes conditions pour s'exercer, par exemple, au football, au basketball ou encore au volleyball.

Un nouveau revêtement, un chauffage au sol, une meilleure isolation phonique et thermique, tout a été

mis en œuvre pour répondre le mieux possible aux besoins liés à l'enseignement du sport et pour améliorer le confort de tous les utilisateurs. Les équipements fixes, tels que les anneaux, les barres fixes, les panneaux de basket et les espaliers, ont aussi été changés.

Pour se conformer aux normes actuelles en termes de sécurité, une sortie de secours en fond de salle

a été créée. De nouvelles toilettes publiques sont accessibles au niveau de la cour de récréation et sont ouvertes sept jours sur sept durant la journée.

Les élèves du cycle d'orientation ont eu la joie de retrouver leur toute nouvelle salle de gymnastique à la fin de leurs vacances d'automne. Des cours Nendaz Sport y ont depuis à nouveau lieu. ■



Les cours de sport ont repris dans la salle de gymnastique du cycle d'orientation. © Sonia Délèze

projet de réaménagement du centre de la station

Un projet de réaménagement du centre de la station de Haute-Nendaz est en cours.

Le projet de réaménagement qui vise à transformer le centre de la station en un véritable espace de rencontre convivial et fonctionnel est en cours depuis plusieurs années maintenant. Ce projet stratégique est essentiel pour notre destination, son ambiance et sa qualité de vie. Toutefois, il prend du temps car il est conditionné par l'accord et la signature de la servitude publique d'utilisation de chaque propriétaire des parcelles concernées. En effet, plus de quarante propriétaires privés sont impliqués ; par leur signature, ils autorisent la Commune à valoriser à ses frais ces espaces par un aménagement et un revêtement particulier, du mobilier urbain ou de la végétation.

Dans le but de mobiliser et de convaincre tous les propriétaires d'appartements et de commerces concernés, ces derniers ont été invités à prendre part à la réflexion lors de trois ateliers participatifs qui ont eu lieu entre janvier et mars 2019.

De cette démarche ont émergé six principes majeurs ainsi que des pistes d'aménagement concernant les ques-

tions des usages, du mobilier, de l'arborisation, du stationnement ou encore des revêtements. Le résultat de ce travail a permis aux bureaux d'étude de dessiner le projet en vue de sa mise à l'enquête publique qui aura lieu prochainement.

Principes d'aménagement retenus :

- Cohabitation piétons et voitures – Zone de rencontre
- Revêtement unitaire de façades à façades
- Concept végétal, éclairage, mobilier urbain
- Réorganisation du stationnement
- Espace adaptable selon les saisons et les besoins

invitation : inauguration de la Maison de la santé

La population est invitée à une journée portes ouvertes de la Maison de la santé, à Haute-Nendaz, le 21 décembre prochain, de 11 h à 15 h.

Au début de l'hiver dernier, les D^{rs} Jean-Olivier Praz, Laurent Praz et Stéphanie Darioly-Bornet étaient les premiers à investir les lieux dans un cabinet médical de groupe flambant neuf, installé au rez-de-chaussée. Ensuite, courant 2019, c'était au tour d'une partie des collaborateurs du centre médico-social du Vallon de la Printse, soit de son service aide et soins à domicile et de la consultation parents-enfants, à y emménager, puis d'un cabinet de physiothérapie.

Le projet se poursuivra ces prochains mois avec l'aménagement du 3^e étage qui accueillera d'autres professions paramédicales.

Il est désormais temps d'inaugurer cette très belle réalisation, sise sur la route des Écluses 32, qui représente une véritable plus-value en termes de services de santé à la fois pour les citoyens et pour nos hôtes. Ce projet vise à maintenir à long terme une prise en charge médicale de proximité tout en développant des synergies et des collaborations entre les professionnels de santé.

Programme

Les festivités auront lieu de 11 h à 15 h avec :

- à 11 h : partie officielle, avec les allocutions de Francis Dumas, président de la Commune de Nendaz, du Prof. Eric Bonvin, directeur géné-

ral de l'Hôpital Valais, ainsi que de Frédéric Fragnière, conseiller communal de Nendaz responsable du projet, suivie d'une bénédiction

- visite des locaux
- raclette et verrée offertes



Vous n'avez pas encore découvert l'intérieur de la Maison de la santé ? Occasion vous en est donnée le 21 décembre. © Sonia Délèze

inscrivez-vous au cours de prévention avalanche

par le Service sécurité de Nendaz

À l'approche de l'hiver et des premières neiges, le Service sécurité de la Commune de Nendaz et les Secours Régionaux 10 OCVS, en étroite collaboration avec les guides de montagne de la région, mettent sur pied pour la dixième année consécutive un cours d'information, sensibilisation et « formation » sur les dangers relatifs au ski hors-piste.

Cette journée de cours se déroulera le dimanche 26 janvier 2020 sur le secteur de Siviez. Y seront notamment abordés les thèmes suivants : préparation d'une sortie rando/ski freeride, interprétation des bulletins météorologiques et nivologiques, facteurs humains, travail avec les appareils de recherche de victime d'avalanche (DVA, pelle, sonde) et comportement à adopter lors d'un événement.

Pour répondre aux attentes de chacun, les participants seront répartis en différents groupes, en fonction de leur niveau. Un programme spécial « Jeunes », destiné aux ados nés entre 2002 et 2006 est prévu. Il mettra l'accent sur une approche sécuritaire du « Ski freeride » et du danger d'avalanche.

Les intéressés et résidents des communes de Riddes, Iséables, Nendaz et Veysonnaz peuvent dès aujourd'hui s'inscrire en ligne sur le site de la

Commune de Nendaz, à l'adresse suivante : www.nendaz.org/avalanche.

Le prix du cours est de 30 francs pour les jeunes (13-17 ans) et 50 francs pour les + 18 ans.

Le délai d'inscription est fixé au 10 janvier 2020. Les responsables du cours se réjouissent de vous rencontrer à cette occasion!



La pratique fait suite à la théorie. © Colonne de secours de Nendaz

basket détente, un cours Nendaz Sport ludique et accessible

Ce cours Nendaz Sport est ouvert à tous, débutant ou amateur, jeune ou moins jeune, homme ou femme. En bref, et expérience faite, une bonne manière de se dépenser en s'amusant.

Ne pas marcher avec le ballon dans les mains, éviter les retours en zone, ne pas repartir avec un dribble une fois à l'arrêt, autant de règles qui me sont revenues petit à petit lors de mon premier cours de basket avec Nendaz Sport. C'est que la dernière fois que j'avais touché un ballon orange, j'étais encore sur les bancs de l'école!

Loin de l'esprit de compétition et de performance, les participants de ce cours sont d'accord sur un point : ils sont là pour se défouler et s'amuser. La monitrice, Claudia Mouter, l'a vite compris et adapté son programme en conséquence : quelques minutes d'échauffement, nécessaires pour limiter le risque de blessures, une petite dizaine de minutes de technique, parce que certains au départ n'avaient

pas les bases et qu'un peu d'exercices aide à progresser, puis du jeu, du jeu et encore du jeu, le tout en musique!

Les points ne sont pas comptés et pourtant chaque action est âprement disputée. Le fair-play le plus total est cependant respecté. L'ambiance est

bonne enfant et les rires fusent tout au long de la soirée.

« La plupart des participants sont débutants. Mais parfois quelques jeunes viennent qui ont nettement plus d'expérience. Malgré tout, ils jouent avec les autres, font tourner la balle et

Les hommes sont bienvenus aux cours Nendaz Sport !

Particularités statistiques du cours de basket : il compte des participants de tous âges dont 70 % sont des hommes. Or si l'on considère l'ensemble des cours de Nendaz Sport, ce chiffre chute à 10%. Le pourcentage de participation masculine évolue cependant positivement grâce à l'intégration de cours comme le spinning, le crossfit, le football en salle en hiver, et, dès le 5 décembre, la boxe anglaise/kick boxing.

Attention ! Le programme Nendaz Sport évolue au fil du temps et est mis fréquemment à jour sur le site de la Commune. Prenez donc l'habitude de le consulter régulièrement sur www.nendaz.org/programme.

ne se montrent pas du tout individualistes», souligne Claudia Mouter. Après 1 h 30 de jeu plutôt intensif, personne n'est pressé de rentrer. Allez au prochain panier, on clôt la partie ! Bilan de la soirée : le temps a filé, j'ai sans conteste bien travaillé mon cardio et j'ai passé un bon moment. À conseiller à tous !

Le « basket détente » accueille généralement, tous les jeudis de 20 h 15 à 21 h 45 (sauf pendant les vacances scolaires), une quinzaine de personnes par soir à la salle de gymnastique d'Aproz. Au total ce sont environ 25 personnes qui y assistent plus ou moins régulièrement.



■ Le cours de basket détente laisse une large place aux jeux. © Sonia Déléze

noël pour les petits à la biblio

Rendez-vous le samedi 14 décembre prochain à la bibliothèque de Basse-Nendaz pour un petit-déjeuner bercé par de doux contes de Noël.

Les enfants et leurs parents sont invités à la bibliothèque de La Biolette à partager un petit-déjeuner en écoutant Vanessa Métrailler leur conter la magie de Noël. Cette matinée conviviale est ouverte à tous.

C'est gratuit, mais pour des raisons d'organisation, l'inscription est obligatoire soit par téléphone au 027 289 58 30 (durant les heures d'ouverture de la bibliothèque) soit par e-mail à bibliotheque@nendaz.org.



histoires pour les jeunes enfants et leurs parents

Des ateliers d'histoires pour enfants en âge préscolaire (0-5 ans) et leurs parents auront lieu en 2020 à la bibliothèque ainsi qu'aux crèches d'Aproz et de Haute-Nendaz.

Ces animations gratuites et sans inscription sont ouvertes à l'ensemble des enfants de la commune, accompagnés d'un adulte. On y lit des histoires, on se familiarise avec les livres et on y rencontre des copains.

Les dates

Les petits lecteurs explorent le monde / Histoires d'ici et d'ailleurs à la crèche Les Grenouilles à Aproz :

- Vendredi 10 janvier de 9 h 30 à 10 h 30
- Mardi 25 février de 9 h 30 à 10 h 30

- Jeudi 12 mars de 9 h 30 à 10 h 30
- Jeudi 23 avril de 9 h 30 à 10 h 30
- Jeudi 14 mai de 9 h 30 à 10 h 30
- Jeudi 4 juin de 9 h 30 à 10 h 30

Les petits lecteurs explorent le monde / Histoires d'ici et d'ailleurs à la crèche le P'tit Bec à Haute-Nendaz :

- Mardi 7 janvier de 9 h 30 à 10 h 30
- Mardi 4 février de 9 h 30 à 10 h 30
- Mardi 3 mars de 9 h 30 à 10 h 30
- Mardi 7 avril de 9 h 30 à 10 h 30

- Mardi 5 mai de 9 h 30 à 10 h 30
- Mardi 2 juin de 9 h 30 à 10 h 30

Les petits lecteurs / Histoires d'éveil à la lecture à Basse-Nendaz :

- Lundi 6 janvier de 9 h 30 à 10 h 30
- Lundi 3 février de 9 h 30 à 10 h 30
- Lundi 2 mars de 9 h 30 à 10 h 30
- Lundi 6 avril de 9 h 30 à 10 h 30
- Lundi 4 mai de 9 h 30 à 10 h 30
- Lundi 8 juin de 9 h 30 à 10 h 30

tourisme: les événements à venir

Que ce soit pour les vacanciers ou les habitants de la Commune, l'hiver à Nendaz est jalonné par de multiples manifestations. À vos agendas !

Trois highlights

Nendaz Freeride by Alpride (14-21 mars 2020)

La Nendaz Freeride Elite, notée 4 étoiles, est l'événement le plus réputé du Freeride World Qualifier (FWQ), de par la spectaculaire face du Mont-Gond qui offre aux athlètes une quasi infinité de lignes comme de par l'ambiance qui y règne. C'est pourquoi elle attire un grand nombre d'athlètes internationaux avides de sensations fortes. Spectaculaire, elle ravira les riders comme les spectateurs.

Le samedi 21 mars, vivez en direct la compétition 4* FWQ au pied du Mont-Gond dans la zone publique du Plan du Fou. Vous y attendent : bar des neiges, petite restauration, animations avec DJ et commentaires live ! Premier départ vers 9h.



À noter les rendez-vous sportifs :

- Nendaz Freeride Junior 3* FJT : 14 mars (15 mars : jour de réserve)
- Nendaz Freeride 2* FWQ et Championnat belge de Freeride : 16-20 mars
- Nendaz Freeride Kids : 21 mars
- Nendaz Freeride 4* FWQ (grande finale) : 21 mars (22-25 mars : jours de réserve)

Au programme également de cette dizaine de jours de freeride, des zones aménagées spécialement pour le public ainsi qu'un festival de musique et de films pour des après-skis mémorables !

Plus d'informations :

www.nendazfreeride.ch



The Mud Day Winter Edition (28 mars 2020)

2000 tonnes de neige remplaceront la boue le samedi 28 mars 2020 pour la première Mud Day Swiss - Winter Edition. C'est à Tracouet, sur un parcours de 4 à 6 km, que les participants se lanceront à l'assaut de 15 obstacles inspirés des parcours du combattant. Cette course est conçue pour mettre à rude épreuve tant la force que le mental des Mud Guys.

Ouverte à toutes personnes âgées de plus de seize ans souhaitant se surpasser dans un environnement naturel et sauvage, elle peut se disputer en solo, en duo ou en équipe. Les maîtres-mots : le fun, la solidarité, le partage et la persévérance !

Oserez-vous vous lancer dans cette aventure ? Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes sur www.themudday.ch.

Nendaz Spring Break (11 avril 2020)

Des concerts gratuits et des animations sur les pistes attendent les visiteurs de Nendaz pour son traditionnel événement de fin de saison. Les hostilités débiteront au sommet des pistes dès 11h. En tête d'affiche cette année : Bob Sinclar. Le DJ français est l'un des personnages emblématiques de la scène électronique internationale. En près de 20 ans de carrière, il a décroché plusieurs disques d'or et de platine et est l'auteur de nombreux tubes dont « Love generation » et « Rock this party ». Les plus téméraires se défieront lors d'un contest de waterslide dans la matinée, les autres pourront profiter du spectacle depuis une plateforme de 200m² aménagée en espace tropical avec jacuzzis et palmiers. Celle-ci se transformera en dancefloor à ciel ouvert dès le début d'après-midi et jusqu'à 17h.



C'est Bob Sinclar qui sera aux platines du Nendaz Spring Break 2020. © Florian

Bouvet-Fournier

Les autres moments forts

The Beginning

Venez célébrer l'ouverture des premières pistes le 7 décembre 2019 à Nendaz ! Quel bonheur de ressortir ses skis de la cave et de goûter à nouveau aux joies de la glisse. Au programme, ski-tests, cours de ski gratuits, à midi raclette offerte aux cent premières personnes, jus de pomme et vin chaud offerts à Siviez au fond des pistes.

Lieu : Siviez

Date : 7 décembre



The Big Winter Opening

Les terrasses des restaurants du domaine skiable de Nendaz-Veysonnaz seront animées par plusieurs DJ's. Un après-ski déjanté sur le thème des années 80 se tiendra ensuite au départ de la télécabine de Tracouet jusqu'à 19 h.

Lieu : sur le domaine skiable de Nendaz et Veysonnaz

Date : 21 décembre



© Yasmine Gaudin

Chants de Noël

Retrouvons-nous autour des chansons traditionnelles de Noël qui ont bercé toute notre enfance, dans leur version anglophone. Vous êtes les bienvenus que vous souhaitiez donner de la voix ou être spectateur de cet instant de magie.

Lieu : place du Square à Haute-Nendaz

Date : 23 décembre

Horaire : à 17 h 30



© Florian Bouvet-Fourmier

Noël des enfants

Le Père Noël arrivera à Haute-Nendaz par les airs le 25 décembre. Les enfants sont invités à assister à son atterrissage tout en douceur. Ils pourront déguster un bon chocolat chaud, recevoir une petite surprise et rencontrer également ses amis les rennes.

Lieu : devant le centre sportif à Haute-Nendaz

Date : 25 décembre

Horaire : à 16 h



© Etienne Bornet

Christmas Party avec Dj's from Mars

Ne ratez pas ce grand après-ski dans le bar The Gallery installé au pied de la télécabine de Tracouet. Aux platines notamment, le duo déjanté DJ 's from Mars qui cumule des millions de vues sur Youtube avec ses remixes.

Lieu : sur la place de la télécabine

Date : 27 décembre



© Droits réservés

JIB Night Contest Nendaz

Le Freestyle Club 4 Vallées organise la JIB Night Nendaz sur la plaine des Ecluses, soit une compétition de ski/snowboard freestyle qui fait partie intégrante du Tour Freestyle Romand 2020. Spectacle garanti !

Lieu : sur la plaine des Ecluses

Date : 27 décembre



© Droits réservés

Pr Magicus... la formule secrète

Profitez des vacances hivernales pour assister à ce spectacle en famille. Un mélange d'expériences scientifiques hallucinantes et de tours de magie surprenants ! Le professeur Magicus teste, il analyse, il explique et il se trompe parfois... Bref, il nous emmène dans son monde dans lequel la magie ne s'explique pas toujours. Un divertissement tout public où on s'amuse tout en apprenant. Cerise sur le gâteau : l'entrée est gratuite. Durée : environ 50 minutes.

Lieu : à la salle polyvalente de Haute-Nendaz

Date : 27 décembre

Horaire : à 17 h



© Droits réservés

St-Sylvestre

Descente aux flambeaux des professeurs de ski, distribution de vin chaud et feux d'artifice, tels sont les ingrédients de cette soirée qui promet d'être inoubliable.

Lieu : au fond de la piste de Tracouet à Haute-Nendaz

Date : 31 décembre
Horaire : à 18h et feux d'artifice à minuit



© Florian Bouvet-Fournier

Nendaz fête les rois

Venez partager un moment de convivialité avec Gaspard, Melchior et Balthazar autour de la galette des rois.

Lieu : place de la télécabine à Haute-Nendaz

Date : 4 janvier
Horaire : de 9 h 30 à 10 h 30



© Nendaz Tourisme

Soirée meurtres et mystères

Pour la première fois à Nendaz, élucidez un crime autour d'un délicieux repas... Dès votre arrivée au restaurant, les personnages vous accueillent. Tout en partageant un apéritif, ils vous expliquent l'histoire dans laquelle vous vous plongerez pour la soirée. Au moment de prendre l'entrée, l'ambiance devient de plus en plus tendue et les personnages nerveux. Et là, c'est le drame : quelqu'un meurt presque à vos pieds. À vous d'éclaircir ce mystère avec vos compagnons de table... Les protagonistes ne veulent pas alerter la police et comptent sur vous pour trouver le coupable et son mobile. En fin de repas, la vérité vous sera dévoilée. Aurez-vous vu juste ?

Lieu : restaurant du Plan du Fou

Dates : 11 et 25 janvier



© Droits réservés

Ski au clair de lune

Les soirées «Ski au clair de lune» se colorent à chaque fois d'une ambiance différente, sur la scène et dans votre assiette. Elles sont devenues le rendez-vous incontournable de l'hiver autant par l'attrait de skier sous les étoiles que par l'ambiance endiablée qui y règne tout au long de la soirée.

Lieu : Tracouet
Horaire : dès 18 h 30

Dates : 18 janvier, 8 février, 7 mars et 4 avril



© Jean Cingria

Trophée des familles

Qui sera le plus rapide des parents ou des enfants ? Et quelle famille repartira avec le trophée cette année ? Une course de ski mais surtout une journée placée sous le signe de la bonne humeur avec une récompense pour tous les participants.

Lieu : Siviez

Date : 8 février



© Droits réservés

CarnaBaar

Le CarnaBaar, c'est un concours de masques, un cortège musical à travers le village de Baar et un bal jusqu'au bout de la nuit... Ambiance de folie garantie! Thème du carnaval 2020 : CinéBaar.

Lieu : Baar

Date : 22 février



Carnaval à Haute-Nendaz

Le Carnaval à Nendaz représente un événement pour toute la famille : concours de déguisements, animation du clown PIF, guggenmusik et cortège aux flambeaux sont les points forts de la fête. Thème du carnaval 2020 : le cinéma.

Lieu : au Centre sportif l'après-midi pour les enfants, cortège au départ de la télécabine vers la plaine des Ecluses le soir

Date : 25 février



Snow soccer avec Djibril Cissé

Le tournoi de football sur neige vivra une édition spéciale avec la présence de l'ancienne star du ballon rond, Djibril Cissé. Le champion français disputera un match de gala sur le lac gelé de Tracouet avec d'anciens joueurs de ligue nationale helvétique. Il se mettra ensuite aux platines pour animer l'après-ski sur la place de la télécabine.

Lieu : Tracouet

Date : 7 mars

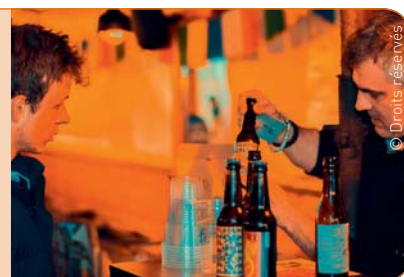


Les Brasseurs font du ski

Cet événement « après-ski » met à l'honneur des bières artisanales de Suisse. Retrouvez des brasseurs et leurs meilleurs produits dans des établissements nendards.

Dates : 13 et 14 mars

Plus d'informations : www.lesbrasseursfontduski.ch



Grand Prix Migros

En 2020, la dernière course qualificative du Grand Prix Migros, soit la plus grande compétition de ski en Europe pour les jeunes de 8 à 16 ans, aura lieu à Nendaz.

Lieu : à Tracouet

Date : 21 mars

Plus d'informations : www.gp-migros.ch



Chasse aux trésors de Pâques

Notre lapin de Pâques a égaré ses photos souvenirs dans la station. Il compte donc sur tous les enfants pour venir l'aider à les retrouver. Pour cela, il a prévu une grande chasse aux trésors et plein de surprises chocolatées en guise de récompense.

Lieu : rendez-vous devant le centre sportif à Haute-Nendaz

Date : 12 avril

Horaire : à 9 h 30



Plus d'informations sur www.nendaz.ch/evenements

le Nînd'Art vous attend

Le Nînd'Art propose tout au long de l'année des expositions aussi riches que variées. Retrouvez ci-dessous les expositions et rendez-vous à venir.

Concerts

- « Les couleurs baltiques » par le Duo Tutto a Dio (accordéon et alto) et Neringa Radenaite (soprano) le 15 décembre à 19h
- « La carte blanche à l'accordéon », solo d'Augustinas Rakauskas, sur différentes musiques classiques (Scarlatti, Bach, Vivaldi, Liszt, compositeurs d'aujourd'hui) le 18 janvier à 19h
- Augustinas Rakauskas (accordéon) accompagné d'un clarinetteste, musiques française/italienne/espagnole, variations (Rossini, Arban, Weber, Hummel, Sarasate, etc.) le 8 février à 19h
- « Rhapsodie pour deux », œuvres de Piazzolla, par le duo Tutto a Dio (accordéon et alto) le 14 février à 19h

Tutto a Dio est un duo composé de deux artistes exceptionnels : Greta Staponkute (violon) et Augustinas Rakauskas (accordéon). Il est apprécié pour ses performances de grande qualité, charismatiques et créatives. Forts d'une solide réputation en Europe comme en Amérique du Nord, ils ont vu leur carrière couronnée à plusieurs reprises par des récompenses prestigieuses. La soprano Neringa Radenaite est

diplômée de la Lithuanian Academy of Music and Theatre en direction de chorale et en chant. Elle décroche ensuite un master en chants d'opéra au Conservatoire Sainte-Cécile à Rome. Elle s'est produite à travers toute l'Europe et les USA avec le duo Tutto a Dio et également comme chanteuse d'opéra sur des bateaux de croisière de luxe. Elle aussi s'est vu récompensée à plusieurs reprises par des prix internationaux.

Prix d'un concert : 25 francs. Places limitées, réservations demandées au 027 289 55 89.

Rencontre littéraire

Date : le 24 janvier dès 19h

Rencontre, dédicaces et discussions avec les auteurs Nicolas Feuz, Olivia Gerig, Marie Javet, Christelle Magarotto, Olivier May & Catherine Rolland du recueil « L'Étrange Noël de Sir Thomas », publié aux Éditions OKAMA, ainsi que de Stéphanie Glassey Schwitter auteure de « Confidences assassines » édité aux Éditions Plaisir de Lire.

Cette soirée sera animée par Jean-François Fournier, écrivain et journaliste.

Entrée libre.

Exposition de peinture

par Jérôme Bourban

Date : du 21 février au 8 mars 2020

Exposition de sculptures
par Janine Aebi, Lucienne Mariéthoz et Marthe Bonvin

Date : du 13 mars au 12 avril 2020

Exposition de Dora Fraissinet, d'Annie et Jean-François Bené

Date : du 17 juillet au 15 août 2020

Exposition de Madeleine Gay et de Béatrice Sauthier

Date : du 28 août au 27 septembre 2020

Exposition des Nend'artistes

Date : du 4 décembre 2020 au 28 février 2021

Des compléments d'informations sont apportés tout au long de l'année sur le site www.nindart.ch.

Retrouvez des photos des expositions du Nînd'Art sur www.nendaz.org/nindart-images.

Retour en photos sur l'exposition Bidons sans Frontières de Gérard Benoît à la Guillaume

Date : du 19 juillet au 17 août 2019 © Sébastien Martinet



Retour en photos sur les deux expositions des Nend'artistes

Date : du 23 août au 22 septembre et du 27 septembre au 27 octobre 2019

© Elodie Moos

© Willy Maury



Retour en photos sur l'exposition « Sans Temps » à l'occasion des 100 ans de la fanfare La Liberté de Salins

Date : du 9 novembre au 8 décembre 2019 © Sébastien Martinet





Nendaz renforce son engagement en faveur de Cœur Wallis

La Commune de Nendaz soutient les deux actions principales de cette association que sont l'installation de défibrillateurs sur son territoire et la mise sur pied d'un réseau de premiers secouristes bénévoles.

Rôles de Cœur Wallis

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture a adopté en 2017 un concept cantonal pour une meilleure prise en charge des victimes d'arrêts cardio-respiratoires (ACR) en Valais. L'association Cœur Wallis a vu le jour en fin d'année 2018 pour piloter la mise en œuvre des mesures prévues.

Actuellement, en Valais, sur 350 personnes victimes d'un ACR, environ 150 sont prises en charge par les secours officiels et seulement 5% de ces patients peuvent être sauvés. Il faut savoir que les chances de survie diminuent de 10% toutes les minutes. Cœur Wallis concentre son action sur deux axes :

- lever les fonds nécessaires à l'acquisition de défibrillateurs accessibles 24h/24 sur l'ensemble du canton. Au total, ce sont 1'000 défibrillateurs qui viendraient s'ajouter aux 300 déjà à disposition et devraient être installés d'ici à 2021 pour permettre une couverture efficace des besoins.
- recruter des Public Responders qui seront formés pour être capables de dispenser les premières mesures de réanimation et de défibrillation précoces en attendant l'arrivée des secours professionnels (*voir encadré*).

« Le Tessin qui a déjà adopté un plan similaire a vu le taux de survie de ses



À Nendaz, plusieurs défibrillateurs sont à disposition de tout un chacun en cas d'urgence. © Sonia Délèze

victimes d'arrêt cardio-respiratoire progresser de 5 à 14%». En Valais, l'application de ces mesures équivaldrait à environ 35 vies sauvées tous les ans.

Et à Nendaz ?

La Commune collabore activement avec l'association Cœur Wallis depuis sa création. Elle peut se targuer de disposer sur son territoire d'une quinzaine de défibrillateurs dont 4 sont accessibles à la population 24h/24. Certains de ces appareils ont été mis

à disposition par l'association Cœur Wallis, d'autres ont été financés par des entreprises privées comme les sociétés NV Remontées Mécaniques SA et SEIC-Télédis.

Ces appareils sont judicieusement répartis, tenant compte principalement des lieux de rassemblement de la population, au centre de la station, sur le domaine skiable, à proximité des églises et des salles de gymnastique, dans certains commerces, dans le véhicule de piquet de la police

municipale, dans les cabinets médicaux, etc. (voir dans l'encadré l'ensemble de leur localisation).

En sus des membres actifs de la section locale des samaritains, tous les agents de la police municipale ainsi que les patrouilleurs de NVRM sont au bénéfice de la formation requise pour la prise en charge des ACR.

Afin de renforcer le nombre de publics responder à Nendaz, l'ensemble des membres de la colonne de secours et des intervenants du CSI Printse, soit plus de 90 intervenants, seront formés prochainement à la prise en charge des ACR. Les employés communaux seront également invités à suivre cette formation.

Devenir Public Responder

Les Public Responders doivent suivre un cours de 3 heures dispensé notamment par les samaritains. Une fois intégrés au réseau, ces secouristes volontaires sont engagés dans les situations d'ACR par la centrale 144 grâce à un système de géolocalisation permettant de contacter celui se trouvant le plus près de la personne à secourir.

En quelques secondes après avoir reçu l'alarme, le Public Responder se décide à intervenir ou pas en fonction de sa disponibilité immédiate. Si son intervention est confirmée via l'application, il se déplace sans attendre, mais dans le respect de la loi sur la circulation routière, vers le site où le patient est en arrêt. Dans la limite du possible, il prend le temps de prendre un défibrillateur avec lui s'il s'en présente un sur son chemin. Il débute les manœuvres de massage cardiaque dès son arrivée et installe le défibrillateur pour délivrer le premier choc électrique au plus vite. Son intervention augmente considérablement les chances de survie du patient.

Vous souhaitez participer à cette action ? Visitez le site de Cœur Wallis : www.coeurwallis.ch.

Localisation et disponibilité des défibrillateurs à Nendaz

Basse-Nendaz

| | | |
|--|---------------------|---------|
| EMS Foyer ma Vallée (à l'entrée, sur la droite) | Route de Nendaz 407 | 24 h/24 |
|--|---------------------|---------|

| | | |
|--|----------------------|---------|
| Centre scolaire de la Biolette (au niveau de la salle de gym, entrée scène) | Chemin de l'École 12 | 24 h/24 |
|--|----------------------|---------|

Haute-Nendaz

| | | |
|--|--------------------------|---------|
| Nendaz Tourisme (entrée sur le côté ; clé dans une boîte rouge) | Route de la Télécabine 1 | 24 h/24 |
|--|--------------------------|---------|

| | | |
|-------------------|----------------------|--|
| Piscine du Chaèdo | Chemin de la Piscine | Durant la saison d'été et selon les heures d'ouverture de la piscine |
|-------------------|----------------------|--|

| | | |
|-----------|----------------------|--|
| Patinoire | Route des Écluses 33 | Durant la saison d'hiver et selon les heures d'ouverture de la patinoire |
|-----------|----------------------|--|

| | | |
|--|---------------------|---|
| Salle de gymnastique (entrée à droite dans local sanitaire) | Chemin de Peutât 14 | Durant les périodes scolaires et lors de manifestations |
|--|---------------------|---|

| | | |
|--------------------------------|----------------------|---------------------------------|
| Migros (à l'entrée du magasin) | Route des Écluses 23 | Durant les horaires d'ouverture |
|--------------------------------|----------------------|---------------------------------|

| | | |
|--------------------|----------------------|--|
| Maison de la Santé | Route des Écluses 32 | Durant les horaires d'ouverture du cabinet médical |
|--------------------|----------------------|--|

| | | |
|------------------------|----------------------|--|
| Cabinet du Dr Dumoulin | Route de Bermouche 2 | Durant les horaires d'ouverture du cabinet médical |
|------------------------|----------------------|--|

Sur le domaine skiable de NV Remontées mécaniques SA

| | |
|----------|--|
| Tracouet | Durant les horaires d'ouverture du domaine skiable |
|----------|--|

| | |
|--------|--|
| Siviez | Durant les horaires d'ouverture du domaine skiable |
|--------|--|

| | |
|-------------|--|
| Plan du Fou | Durant les horaires d'ouverture du domaine skiable |
|-------------|--|

| | |
|--------------|--|
| Combatseline | Durant les horaires d'ouverture du domaine skiable |
|--------------|--|

| | |
|-------------------|--|
| Col des Gentianes | Durant les horaires d'ouverture du domaine skiable |
|-------------------|--|

| | |
|-----------|--|
| Mont-Fort | Durant les horaires d'ouverture du domaine skiable |
|-----------|--|

Aproz

| | | |
|--|-------------|---------|
| SEIC-Teledis (bâtiment administratif, dans le couloir au rez-de-chaussée) | Fond d'Apré | 24 h/24 |
|--|-------------|---------|

Autres

- 2 défibrillateurs entre les mains de la Police municipale
- 1 défibrillateur pour le piquet First Responder

augmentation de l'horaire hebdomadaire des élèves de 1H

Le Canton du Valais a décidé d'augmenter de 4 périodes, dès l'année scolaire 2020/2021, le temps passé en classe par les enfants durant leur première année de scolarité. Explication sur ce qui a motivé cette décision et sur ce qui changera pour les petits élèves nendards.

Le temps consacré aux apprentissages fondamentaux, aux compétences de la langue, à la socialisation et à l'intégration représente une composante essentielle dans le développement de l'enfant. S'assurer de ces piliers de base durant les premières années de la scolarité facilite grandement les acquisitions de connaissances à venir. Or, en comparaison intercantonale, les élèves valaisans de première année (1H) ont jusqu'ici un des temps d'école les plus bas de Suisse.

Concrètement...

Dès la rentrée prochaine, les élèves de 1H passeront 16 périodes en

classe au lieu de 12. Le temps passé à l'école pour les 2H restera par contre inchangé soit 24 périodes. Dans l'ensemble des centres scolaires, tous les élèves commenceront et termineront désormais l'école à la même heure de la 1H à la 8H matin comme après-midi, ce qui facilitera l'organisation des familles, mais ils n'auront pas le même nombre de demi-journées d'école.

Les 1H et 2H auront toujours congé le mercredi toute la journée. Comme par le passé, les 1H auront classe tous les matins et congé les après-midis. Mais leur matinée comptera une période de plus, car elle commencera plus

tôt. Les 2H eux aussi commenceront plus tôt, mais pour compenser auront congé le lundi matin. Ils iront à l'école le lundi après-midi ainsi que le mardi, le jeudi et le vendredi toute la journée. Les classes étant composées de 1H-2H, cela permettra à l'enseignant d'avoir une demi-journée pour travailler seulement avec les 1H (soit le lundi matin), occasion qui ne lui était pas donnée auparavant.

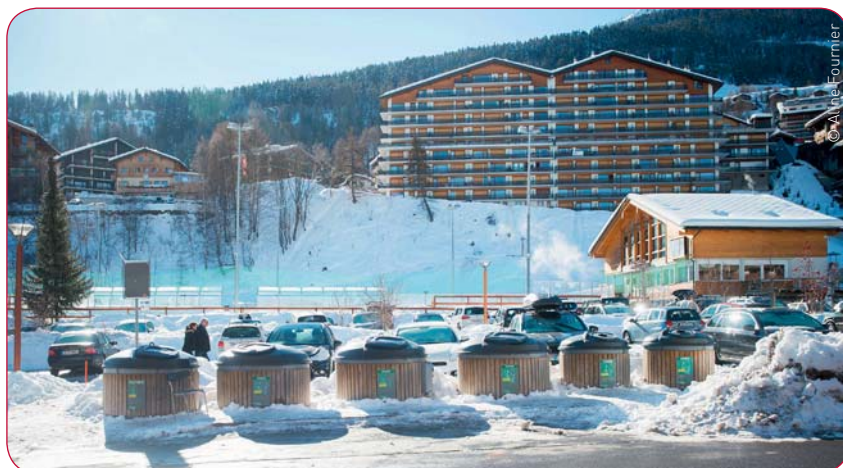
Les horaires exacts vous seront présentés dans le numéro d'août du Nendaz Panorama comme à l'accoutumée.

fin du ramassage mensuel du papier

Le nombre de silos à papier et à carton étant tel, que le ramassage mensuel de ces matériaux ne s'avère plus nécessaire. Il n'aura donc plus lieu à partir de janvier 2020.

Il a été décidé d'arrêter le ramassage mensuel du papier parce que les silos lui étant dévolus se trouvent à présent répartis sur l'ensemble du territoire communal. Du coup, les citoyens ont pris l'habitude de déposer leurs vieux papiers et cartons directement dans les moloks prévus à cet effet, et ce n'importe quel jour, plutôt que d'attendre chaque mois la date de collecte officielle.

Le nombre de silos à papier ne cesse d'augmenter sur le territoire de la Commune. Ils ont ainsi plus que doublé en l'espace de cinq ans, passant de 15 en 2014, à 32 en 2018. Désormais, chaque nouvelle place de voirie construite en comporte automatiquement au minimum un, et les silos à ordures sont régulièrement remplacés par des silos à papier sur les places de voirie existantes.



Rappel des règles d'usage des silos à papier

Nous profitons de cette occasion pour rappeler que :

- les cartons doivent être découpés ou pliés pour passer par l'ouverture dans le couvercle prévu à cet effet et ainsi occuper le moins de place possible dans le silo ;
- il est interdit d'ouvrir le grand couvercle du silo pour y déposer plus facilement et plus rapidement des grands cartons non pliés ;
- il est interdit de déposer les cartons et/ou vieux papiers en dehors du silo sous prétexte qu'il est plein. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'en trouver un autre. La voirie et l'entreprise chargée du ramassage vident régulièrement – parfois quotidiennement – les silos.

ces Nendards qui s'illustrent : Isabelle Sierro et Pierre Théoduloz

Isabelle Sierro et Pierre Théoduloz sont partis tous deux en juillet dernier au Sénégal pour soutenir un projet de l'organisation Nouvelle Planète. Une expérience que ce jeune couple de Clèbes n'est pas prêt d'oublier.



Isabelle et Pierre sur les lieux du projet qui arrive à bout touchant. © Droits réservés

Bronzette au bord de la mer ? Randonnées en montagne ? Visite culturelle dans une capitale ? Ce ne sont pas les options qui manquent en termes de vacances. Mais Isabelle Sierro, 24 ans, et Pierre Théoduloz, 25 ans, ont choisi de consacrer leurs trois semaines de congé estival, du 15 juillet au 4 août dernier, à un voyage d'entraide dans un village du sud du Sénégal. Hébergés dans une maison laissée par une famille, sans eau courante ni électricité, ils ont partagé les conditions de vie des habitants. Seul aménagement prévu spécialement pour eux : une sorte de paravent installé autour de leur logement pour leur permettre, une fois à l'intérieur, de profiter d'un peu de calme.

Ils ne regrettent pas leur choix et sont revenus avec des souvenirs plein la tête et de nombreuses histoires à raconter. Cette aventure, partagée avec une quinzaine de jeunes Romands sous l'égide de l'organisation Nouvelle Planète, ils l'ont vécue ensemble et apparemment avec les mêmes ressentis. En réaction à mes questions, l'un commence une anecdote que l'autre finit, d'où des réponses, ci-dessous, pour la plupart

retranscrites comme à l'unisson.

Comment est-ce que l'idée de ce voyage a germé ?

Pierre : J'étais intéressé à découvrir une autre réalité et manière de vivre. Mais au départ, l'idée vient d'Isabelle. Je dois avouer qu'elle a dû un peu me convaincre.

Isabelle : Une connaissance est partie avec la même association. Son récit, à son retour, m'a donné envie de vivre un voyage humanitaire. Nous avons ensuite participé, avec Pierre, à une séance d'information de Nouvelle Planète.

Pierre : Ce soir-là, j'ai été rassuré par leur professionnalisme et par le fait que sur place nous serions encadrés par des organisations locales avec des référents connaissant les us et coutumes de la région. Ce point me semble essentiel tant les différences culturelles sont importantes.

Et comment vous y êtes-vous préparés ?

Isabelle et Pierre : Il y a eu tout d'abord quatre rencontres à Lauseanne avec l'ensemble du groupe. L'objectif était à la fois d'apprendre

à nous connaître et de recevoir les informations sur le pays, sur le projet et sur le contexte dans lequel il s'inscrit. Nous avons également discuté des aspects écologiques et éthiques. Nous avons ensuite pour mission de rechercher des fonds avant le départ pour aider au financement du projet, avec pour objectif un minimum de 700 francs chacun (en plus des frais de voyage que nous avons personnellement pris en charge). Du coup, nous avons organisé un souper de soutien et sollicité l'aide de quelques entreprises également.

Quel était le projet soutenu ?

Isabelle et Pierre : La mise en place d'un périmètre maraîcher ou, autrement dit, la création d'un grand jardin avec un puits et un système d'irrigation. Sur la parcelle ont également été construits des locaux pour le stockage des récoltes, pour abriter une décortiqueuse à riz et pour ranger les outils. Ce projet répond à une demande de femmes du village. Auparavant, les habitants pratiquaient l'agriculture pour se nourrir. L'idée est d'avoir une production supplémentaire qui leur permettra de vendre leurs produits.

Pouvez-vous nous expliquer une de vos journées types sur place ?

Isabelle et Pierre : Il faut préciser qu'à notre arrivée, le projet touchait à sa fin. Il avait été mené sur l'ensemble de l'année, avec l'aide d'une structure locale employant uniquement des artisans de la région. Le matin, généralement, nous donnions des coups de main pour les finitions. Et l'après-midi, nous partagions plutôt des activités avec les villageois que ce soit une visite de rizières, des discussions autour de certains thèmes, des danses ou encore simplement des tâches quotidiennes. Il faut dire que comme il n'y a ni eau courante, ni électricité, ni supermarché, faire la lessive ou préparer des repas, par exemple, prennent bien plus de temps que chez nous !

Qu'est-ce qui vous a surpris ?

Isabelle, Pierre : Leur esprit communautaire : ils s'entraident en permanence, les portes sont toujours ouvertes, tout le monde se fait confiance, les enfants sont gardés par les uns et les autres, il y a toujours du monde sur la place centrale du village.

Autre surprise, négative celle-là : les détritrus éparpillés un peu partout car il n'y a aucun système de ramassage, de tri et d'élimination des déchets.

Enfin, même si nous nous attendions à une répartition des tâches traditionnelles entre hommes et femmes, elle a quand même pu nous surprendre par moment. Impossible pour Pierre de faire sa lessive en public par exemple : une femme accourait pour la faire à sa place. À contrario, les consignes sur le chantier n'étaient jamais données de manière directe aux filles du groupe. Cela fait un peu bizarre.

Est-ce que quelque chose vous a choqué ?

Isabelle, Pierre : Oui, les femmes qui nous mettaient leur bébé dans les bras en nous demandant de le prendre avec nous en Suisse et en disant adieu à leur enfant. Elles idéalisent vraiment la vie en Europe.

Sinon, ce qui peut choquer, c'est la polygamie. Certains hommes ne savaient pas nous dire précisément combien ils ont d'enfants.

Isabelle : J'ajouterai qu'en tant qu'enseignante, le manque de moyens dont disposent les écoles m'a interpellée.

Quel est le meilleur souvenir que vous garderez de ce voyage ?

Isabelle : L'accueil que nous ont réservé les habitants. Lorsqu'après une journée de voyage à travers tout le pays nous sommes arrivés, environ 300-400 femmes nous attendaient sur la route. Elles nous ont pris dans les bras et nous ont escortés jusqu'au village. Là, une véritable fête nous attendait avec des gens en habits traditionnels, des chants, des danses.

Pierre : Je garde aussi un très bon souvenir d'une fête totalement improvisée. Il était presque 22h. Je songeais à aller bientôt me coucher. On était juste une dizaine de personnes à dis-

cuter devant une maison et quelques minutes plus tard nous nous sommes retrouvés à danser, sans que je ne comprenne bien comment, avec une centaine de personnes.

Et le pire ?

Isabelle : J'ai été malade et me suis retrouvée dans leur « case de la santé ». C'était impressionnant pour moi, cela n'avait rien à voir avec nos hôpitaux. On voulait me faire une perfusion car j'étais déshydratée mais je ne savais pas si je pouvais accepter.

Pierre : Pour moi, le plus mauvais souvenir n'a pas été lors de notre séjour d'entraide mais sur le chemin du retour. On a voulu nous faire visiter le marché de Dakar. Et là on s'est vraiment senti comme des billets d'argent sur pattes. On nous abordait avec des discours culpabilisants. C'était tout le contraire de ce que nous avions vécu au village où personne ne nous avait demandé un seul centime et où tous étaient reconnaissants du seul fait que nous ayons quitté notre confort et que nous ayons pris la peine de venir jusqu'à eux.

Qu'est-ce que cette expérience vous a apporté ?

Notre façon de vivre n'a pas totalement changé, mais notre façon de penser a évolué. Nous avons réellement pris conscience des disparités Nord-Sud et nous restons sensibles à l'aspect écologique. Nous avons envie de prendre plus de temps pour ce qui compte pour nous et aussi de laisser plus de place à l'imprévu. L'aspect communautaire de leur mode de vie fait envie même s'il n'est clairement pas transposable à notre réalité et même si parfois il nous a semblé un peu pesant. Quand nous nous sommes retrouvés, seuls chez nous à Clèbes, le premier soir, le silence nous a paru étrange tant là-bas il y avait toujours du bruit entre les va-et-vient de chacun et les animaux circulant partout librement. C'est une expérience humaine riche et forte en émotions que nous conseillons à tout un chacun de vivre une fois dans sa vie!

Voyages humanitaires avec Nouvelle Planète

Nouvelle Planète est une organisation suisse à but non lucratif créée en 1986, neutre sur les plans confessionnel et politique. Elle agit sur les axes suivants :

- Soutien des démarches de populations vivant en milieu rural en Afrique, Asie et Amérique latine pour améliorer leurs conditions de vie et les rendre plus autonomes, tout en protégeant leur environnement.
- Organisation de voyages d'entraide qui permettent de découvrir des réalités perçues souvent comme lointaines. Le mot d'ordre est l'échange.

Les projets coordonnés par Nouvelle Planète sont généralement menés dans des zones rurales pauvres. Ils sont demandés par la population locale et appuyés par une équipe de coordination locale. Cette manière de faire permet de rester objectif, d'avoir un suivi local cohérent, et vise l'autonomisation des projets une fois ceux-ci terminés.

Une séance d'information est organisée le 10 janvier 2020, à 20h, à l'espace Dickens à Lausanne, à l'intention des jeunes, de 17 à 35 ans, intéressés à vivre un voyage d'entraide en été 2020.

À noter que Nouvelle Planète organise également ce type de voyage pour les adultes et les seniors.

Plus d'informations et dates sur www.nouvelle-planete.ch.

notre Commune est riche en talents

La cérémonie de remise des mérites et distinctions s'est tenue le 20 septembre dernier dans la salle polyvalente de Haute-Nendaz. Ils sont nombreux à avoir été récompensés pour leur engagement dans les domaines sportif et culturel.

La soirée a été animée par Patricia Conti-Delaloye, conseillère communale en charge de la commission « Sport, animation et culture », et Raphaël Bornet, membre de cette même commission. Pas de longs discours au programme, mais les prestations d'Estéban Revaz à la harpe et du brass band « Quar'têtes à claque », une démonstration de gymnastique par Shaina Surroca et une agape pour terminer par un moment de partage et de convivialité.

19 récompenses décernées

Sept distinctions culturelles, onze distinctions sportives et un mérite sportif ont été attribués.



Toutes les personnes distinguées durant cette cérémonie accompagnées, tout à gauche, de la conseillère communale Patricia Conti-Delaloye. © Sonia Délèze

Distinctions sportives

| | |
|---------------------------|--|
| BC Nendaz | Badminton : 1 ^{er} championnats valaisans (6 ^e ligue - Élite) |
| BC Nendaz | Badminton : 1 ^{er} Championnats valaisans, (5 ^e ligue - Élite) |
| Etienne Fragnière | Football : 1 ^{er} National Games |
| Mathieu Glassey | Ski alpin : 1 ^{er} championnats valaisans (cadet - multi-discipline) 1 ^{er} finale suisse Grand Prix Migros (cadet - géant) |
| Martin Maret | Karaté : trois 2 ^{es} places lors de compétitions de la Swiss Karaté League 3 ^e championnats suisses (Junior U18 +76 kg) |
| Martin Masserey | Athlétisme : 1 ^{er} championnats suisses de cross / 1 ^{er} championnats suisses sur 10 km 2 ^e championnats suisses relais 3x1000 m 2 ^e finale coupe d'Europe interclubs avec l'équipe U20-hommes COA Valais romand |
| Uwe Rademacher | Moto : champion suisse 600 cc (course de côte) / vice-champion suisse 1200 cc 3 ^e championnats Europe 600 cc / 5 ^e championnat France Superbike |
| Roy-Alan Shaw | Karting : 1 ^{er} Suisse Vega Championnat (X30, Super Mini) |
| Shaina Surroca | Gymnastique (cerceau) : 1 ^{re} championnats valaisans (junior) / 1 ^{re} championnats suisses romands (junior) / 1 ^{re} Meeting valaisan (junior) |
| Mathieu Vouillamoz | Hockey : champion suisse Juniors Elites A Meilleur joueur du match Suisse-Canada des Mondiaux U18 |
| Oxana Vouillamoz | Patinage artistique : 1 ^{re} championnats suisses (Cadets U15) 1 ^{re} championnats romands / 1 ^{re} championnats valaisans |

Distinctions culturelles

| | |
|--|---|
| Arnaud Délèze | 3 ^e championnat suisse (solistes - instruments de cuivre - Junior) |
| Eddy Délèze | 3 ^e concours suisse de Brass Band avec RosAlp Brass Band (1 ^{re} catégorie - Élite) |
| Sébastien Fournier | 3 ^e concours suisse de Brass Band avec RosAlp Brass Band (1 ^{re} catégorie - Élite) |
| Auguste Martins | 1 ^{er} championnat suisse (solistes - instruments de cuivre - Junior) |
| Quatuor « Pink Ladies » | 1 ^{er} championnat suisse (quatuor - instruments de cuivre - 2 ^e catégorie) |
| Quatuor « Quar'têtes à claque » | 1 ^{er} championnat suisse (quatuor - instruments de cuivre - 1 ^{re} catégorie) |
| Estéban Revaz | Harpe : 2 ^e concours suisse de musique pour la jeunesse (catégorie Jeune) |

Mérite sportif

| | |
|------------------|---|
| Théo Gmür | Triple médaillé d'or aux Jeux Paralympiques de Pyeongchang (descente - super-G - géant) |
|------------------|---|

Les distinctions ont été décernées à qui avait décroché de bons résultats en 2018. Une même personne peut donc en cumuler plusieurs au fil des années.

Au contraire, un mérite ne peut être reçu qu'une seule fois. Il vient honorer une carrière, une œuvre ou un engagement particulier.

C'est sans surprise, au vu de son palmarès extraordinaire lors des jeux paralympiques à Pyeongchang en 2018, et sous des applaudissements chaleureux que Théo Gmür a reçu un mérite sportif. « Les délibérations ont été rapides : ce n'est pas tous les jours que l'on nous pose trois médailles d'or obtenues aux J.O sur la table », a souligné Raphaël Bornet.

Retrouvez en page 34 la liste de tous les lauréats.



Shaina Surroca. © Sonia Déléze



Estéban Revaz. © Sonia Déléze



Le quatuor « Quar'têtes à claque ».

■ © Sonia Déléze



Théo Gmür. © Sonia Déléze

apprendre la langue est le début de toute intégration !

par Nathalie Zanardini, déléguée à l'intégration

Des cours de français pour les adultes migrants ont lieu en différents endroits du district de Conthey, dont à Nendaz, toute l'année.

Apprendre le Français
 learn French Вивчення французької мови 学法语 Fransızca öğrenmek
 imparare il francese bartaan Faransiis Изучение французского языка
 aprender francés

Des cours d'une durée de 1 h30 sont donnés aux élèves qui doivent habiter sur l'une des cinq communes du district (Conthey, Vétroz, Ardon, Chamoson et Nendaz).

Du lundi soir au vendredi, différents niveaux sont enseignés (débutant, moyen et avancé). La priorité des cours est donnée à la compréhension et à l'expression orale afin que

les personnes puissent se débrouiller dans leur vie quotidienne. Il se peut que vous deviez vous déplacer dans les autres villages du district pour suivre un cours adapté à votre niveau de français. Mais, nous cherchons toujours la solution la plus adéquate pour vous. À Haute Nendaz, un cours de niveau moyen-avancé est organisé tous les lundis soir de l'année scolaire.

Ces cours s'adressent à la population adulte migrante pour laquelle l'offre ordinaire de cours n'est pas accessible financièrement. Le coût de l'inscription annuelle est de 100 francs. Les cours de français ont déjà commencé et n'attendent plus que vous ! Vous êtes intéressé(e)s ? Vous pouvez encore vous inscrire pour le second semestre 2020. Pour ce faire :

- imprimez et remplissez le formulaire d'inscription sur le site internet de votre Commune : www.nendaz.org/cours-francais
- ou contactez M^{me} Nathalie Zanardini par téléphone au 027 345 37 85.

offre d'emploi : apprenti(e) employé(e) de commerce

Dans le but de contribuer à la formation professionnelle des jeunes, l'Administration communale de Nendaz met au concours un poste d'apprenti(e) employé(e) de commerce (profil B, E ou M).

Les personnes intéressées par cette offre sont priées d'envoyer leur dossier de candidature complet (CV, résultats scolaires, lettre de motivation, attes-

tations de stage, autres formations, etc.) par écrit, à l'adresse suivante : Administration communale de Nendaz, mention « Apprenti(e) employé(e)

de commerce », Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz, **jusqu'au 31 janvier 2020 au plus tard.**



la nouvelle patinoire synthétique vous attend

Comme chaque année, la patinoire de Haute-Nendaz a ouvert ses portes à la mi-octobre. La glace a, pour cet hiver, été remplacée par un revêtement synthétique.

Une panne du compresseur avait précipité la fermeture de la patinoire à la fin de la saison dernière. Le système utilisé jusqu'ici, qui fonctionnait avec près de 3'000 kg d'ammoniaque, ne pouvait pas être remplacé tel quel n'étant plus conforme aux nouvelles normes.

Pour garantir à temps pour cet hiver cette offre, appréciée autant par les habitants de la région que par les vacanciers, une alternative qui pouvait rapidement être mise en place a dû être trouvée. Le Conseil communal a opté pour une patinoire synthétique de 30 mètres sur 30. Cette solution sera testée durant une saison. Une nouvelle décision sera ensuite prise au printemps : statu quo, extension de la nouvelle infrastructure synthétique ou remplacement du système de production du froid.

Venez tester...

Les sensations de glisse sont presque similaires à une patinoire traditionnelle et les mêmes patins peuvent y être utilisés. Si la nouvelle d'une patinoire synthétique a fait quelques sceptiques, elle n'en présente pas moins de très nombreux avantages :

- déplaçable : si un système de refroidissement devait finalement être installé, la patinoire synthétique achetée pourrait être installée ailleurs.
- modulable : les plaques de 1 x 2 mètres sont disposées et assemblées sur une surface plane

et dure. Ce « puzzle » peut donc être modifié et agrandi selon les besoins et prendre n'importe quelle forme.

- écologique : elle permettra une économie d'énergie de 210'000 kWh et de 2000 m³ d'eau par saison sur cinq mois d'exploitation par rapport à une patinoire artificielle qui requiert la création de glace.
- flexible en termes de dates d'ouverture : elle peut être ouverte quelle que soit la température extérieure.

Même si cette nouvelle surface de glace ne permet pas l'organisation de rencontre officielle de hockey, gageons que cette nouvelle infrastructure pourra contribuer à la promotion des nombreuses activités sportives offertes.

Nouveau tarif

En raison de la réduction de la surface de la patinoire, le prix d'entrée a été revu à la baisse : entrée adulte 4 francs au lieu de 6, entrée enfants 2 francs au lieu de 4. Des patins peuvent toujours y être loués au prix de 4 francs.

Horaires

Les horaires de la patinoire peuvent varier d'une semaine à l'autre. Il est donc conseillé, avant de vous y rendre, de les consulter sur www.nendaz.org/patinoire. Voici déjà les horaires pour les prochaines semaines (horaires pour janvier, février, mars suivront sur le site internet) :

Jusqu'au 22 décembre 2019

- Mercredi, vendredi, samedi et dimanche : 10h-11h45 et 14h-16h30 (cannes de hockey autorisées le matin)

23 décembre au 29 décembre 2019

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche : 10h-11h45 (cannes de hockey autorisées), 14h-16h30 et 17h-18h30 (cannes de hockey autorisées)
- Mardi : 10h-11h45 (cannes de hockey autorisées) et de 14h-16h30

30 décembre 2019 au 5 janvier 2020

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 10h-11h45 (cannes de hockey autorisées), 14h-16h30 et 17h-18h30 (cannes de hockey autorisées)
- Mardi, samedi et dimanche : 10h-11h45 (cannes de hockey autorisées) et de 14h-16h30.



Vous pouvez y glisser avec des patins à glace tout ce qui a de plus traditionnels. © Sonia Délèze

l'eau potable créatrice d'énergie renouvelable à Nendaz

La Commune de Nendaz, en partenariat avec le groupe SEIC-Télédis, turbine désormais ses eaux potables pour produire de l'énergie 100% renouvelable. Ce nouveau dispositif a officiellement été inauguré le 1^{er} octobre dernier.

Le principe

Jusqu'ici des coupe-pressions étaient installés à l'entrée des réservoirs. Ces derniers ont été remplacés par des turbines qui jouent le même rôle tout en profitant de la pression de l'eau pour produire de l'énergie.

3 stations de turbinage à Nendaz

Nendaz tire l'essentiel de son eau potable de sources situées sur les hauts de Siviez et du barrage de Cleuson. Eau de captage et eau de surface passent, à la station de traitement de Pramounet (au-dessus de Siviez), par un processus destiné à les rendre potables. Elles sont ensuite acheminées vers les réservoirs de Siviez, Sofleu et Haute-Nendaz. Des turbines ont donc été placées au-dessus de ces trois réservoirs, à Siviez et Sofleu dans une structure en bois parfaitement intégrée au paysage, et à Haute-Nendaz à l'intérieur du bâtiment existant. Composées d'un inox spécial, elles sont conçues pour respecter les normes en vigueur relative à l'eau potable.

Production et rentabilité

Cofinancées à parts égales par la Commune de Nendaz et par SEIC-

L'aménagement en chiffres

| | |
|-----------------------------------|---|
| 1.375 millions de francs | Le budget de réalisation |
| 157 kW | La puissance électrique de l'aménagement |
| 750'000 Wh | La production annuelle estimée, soit l'équivalent de la consommation de 170 ménages |
| 495 mètres | La chute brute |
| 50 litres/seconde | Le débit d'équipement des turbines de Siviez et Sofleu |
| 25 litres/seconde | Le débit d'équipement de la turbine de Haute-Nendaz |
| 1 million de m³ | Le volume d'eaux turbinées |

Télédis, les installations produiront quelque 750'000 kWh/an.

Une quantité d'énergie non négligeable : elle permet de pourvoir à la consommation de 170 ménages (*voir quelques chiffres sur ce dispositif ci-dessus*) et requerrait, pour comparaison, plus de 4'100 m² de panneaux photovoltaïques. Deux des trois turbines sont au bénéfice du programme de promotion des énergies renouvelables, le système de rétribution de l'injection (SRI, qui a supplanté l'ancienne RPC, rétribution à prix coûtant), ce qui permettra de rentabiliser l'infrastructure dans un délai inférieur à vingt ans.

Énergie durable et partenariat

La Commune de Nendaz, labellisée Cité de l'énergie, et le Service électrique intercommunal (SEIC) SA, désireux de développer sa production d'énergies renouvelables, sont heureux de voir aboutir ce projet. « Il s'agit d'un investissement important qui nous permet de mettre en valeur une ressource naturelle et renouvelable dont notre Commune a la chance de disposer en abondance », souligne Francis Dumas, président de Nendaz et du Conseil d'administration de SEIC SA.



Les turbines ont été installées au-dessus de réservoirs d'eau existants.

© Sonia Délèze



De gauche à droite, Philippe Délèze, directeur de SEIC-Télédis, Bastien Mösching, chef de projet, et Francis Dumas, président de la Commune de Nendaz, devant la structure en bois qui abrite la turbine de Siviez. © Sonia Délèze



agenda

The Beginning

la célébration du début de la saison d'hiver, le 7 décembre à Siviez

Concert de Noël du chœur Le Muguet

le 15 décembre, à 15h, à l'EMS Les Vergers à Aproz

Chants de Noël (en anglais)

le 23 décembre, à 17h30 à la place du Square, à Haute-Nendaz

Noël des enfants

le 25 décembre, à 16h, au centre sportif à Haute-Nendaz

Pr Magicus... la formule secrète

spectacle pour les enfants, le 27 décembre, à 17h, à la salle polyvalente de Haute-Nendaz

JIB Night Contest Nendaz

compétition freestyle, le 27 décembre, sur la plaine des Ecluses

Show de la Saint-Sylvestre

le 31 décembre, à 18h, au pied de la piste de Tracouet

Nendaz fête les rois

le 4 janvier, de 9h30 à 10h30, sur la place de la Télécabine

Exposition valaisanne des petits animaux

le 3 janvier de 10h à 17h, le 4 janvier de 10h à 21h et le dimanche 5 janvier de 10h à 16h, des poules, coqs, pigeons et lapins prendront leur quartier à la salle de gymnastique de la Biolette à Basse-Nendaz

Ski au clair de lune

les 18 janvier, 8 février, 7 mars et 4 avril à Tracouet

Carnabaar

sur le thème du « cinéma », le 22 février, à Baar

Carnaval de Haute-Nendaz

sur le thème du « cinéma », le 25 février, à Haute-Nendaz

Concert du chœur Saint-Michel

le 7 mars, à 20h, à l'église de Haute-Nendaz

Snow Soccer

le 7 mars à Tracouet

Les Brasseurs font du ski

les 13 et 14 mars

Nendaz Freeride Junior

le 14 mars

Concert de la fanfare La Rosablanc

le 15 mars, à 17h30, à la salle de la Biolette à Basse-Nendaz

Nendaz Freeride 1-3* FWQ

le 16 au 20 mars

Concert de la fanfare l'Echo du Mont

le 18 mars, à 20h, à la salle de gymnastique d'Aproz

Concert du chœur La Caecilia

le 18 mars, à 20h, à l'église de Fey

Nendaz Freeride Kids

le 21 mars

Nendaz Freeride 4* FWQ (grande finale)

le 21 mars

Concert du chœur La Davidica

le 21 mars, à 20h, à la salle de la Biolette à Basse-Nendaz

Grand Prix Migros

le 21 mars, à Tracouet

Vente-échange

le 21 mars, à la salle de gymnastique d'Aproz

The Mud Day Winter Edition

le 28 mars, à Tracouet

Concert de la Concordia

le 28 mars, à 20h15, à la salle polyvalente de Haute-Nendaz

Concert du chœur Le Muguet

le 4 avril, à 20h, à l'église d'Aproz

Nendaz Spring Break

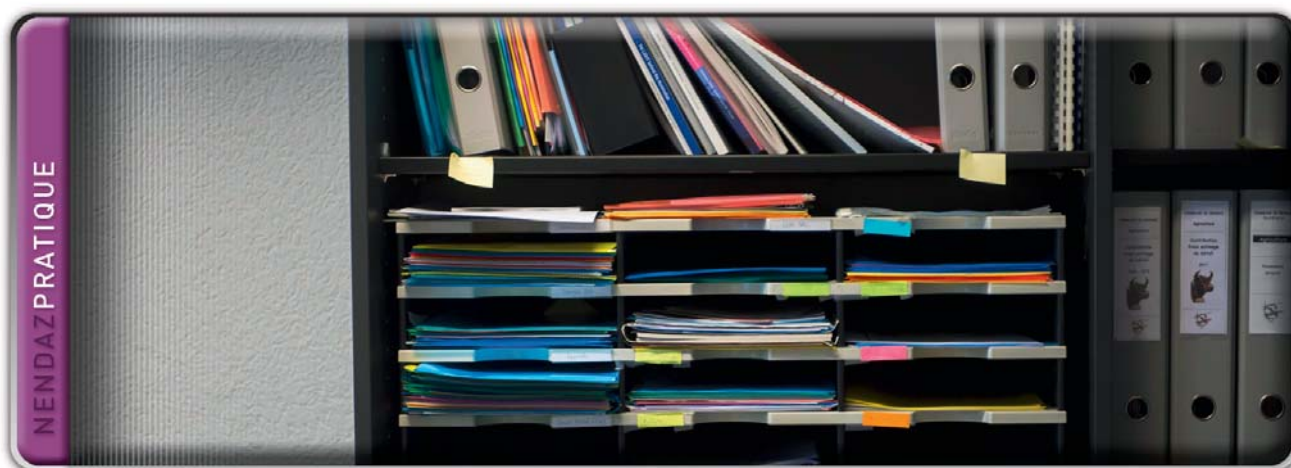
le 11 avril, à Tracouet

Chasse aux trésors de Pâques

le 12 avril, à 9h30, devant le centre sportif à Haute-Nendaz

Lotos

| | |
|------------|---|
| 08.12.2019 | Secours Mutuel à 17h30 à la salle de la Biolette |
| 15.12.2019 | Centre médico-social à 17h30 à la salle de la Biolette |
| 29.12.2019 | Eglises de Basse-Nendaz et Haute-Nendaz à 17h30 à la salle de la Biolette |
| 12.01.2019 | Davidica à 17h30 à la salle de la Biolette |
| 19.01.2019 | La Rosablanc à 17h30 à la salle de la Biolette |
| 26.01.2019 | Les Hospitaliers de Lourdes à 17h30 à la salle de la Biolette |
| 02.02.2019 | Chanson de la Montagne à 17h30 à la salle de la Biolette |
| 09.02.2019 | Eglise d'Aproz à 17h30 à la salle de gymnastique d'Aproz |
| 16.02.2019 | FC Nendaz-Printse à 17h30 à la salle de la Biolette |
| 23.02.2019 | Concordia à 17h30 à la salle de la Biolette |



mémento

Administration communale

Route de Nendaz 352, Basse-Nendaz
Ouverture du lundi au vendredi
de 14 h à 18 h.

- Secrétariat 027 289 56 00
- Travaux publics 027 289 58 73
- Finances 027 289 56 20
- Service de la population 027 289 56 30
- Police communale 027 289 58 50
- Cadastre 027 289 56 60
- Édilité 027 289 56 50
- Service social 027 289 57 00

Agence communale AVS

Route de Nendaz 407, Basse-Nendaz
Pascal Praz, agent local
027 289 57 44

Permanence téléphonique
les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 8 h 30 à 9 h 30
Rendez-vous sur demande

Bibliothèque communale

Centre de la Biolette 027 288 58 30

Ouverture au public :

Lundi de 14 h à 18 h
Mercredi de 9 h à 11 h et 14 h à 19 h
Jeudi de 14 h à 18 h
Vendredi de 14 h à 18 h
Samedi de 10 h à 12 h
Fermeture durant les
vacances scolaires
(sauf en été : horaire restreint)

Ludothèque

Centre de la Biolette 027 289 58 35

Ouverture au public :

les mercredis de 16 h 30 à 18 h 30
Fermeture durant les
vacances scolaires

Centre médico-social

Secrétariat général 027 289 57 12

Service aide et soins à domicile

- Permanence administrative
tous les jours ouvrables de 8 h à 11 h
au 027 289 57 15
- Permanence infirmière
tous les jours ouvrables
de 13 h 30 à 16 h au 027 289 57 16
- Consultations parents-enfants
027 289 57 16 (les mardis et vendredis
après-midi sur rendez-vous)

Assistance sociale

- 027 289 57 14
Les lundis, mardis, jeudis
et vendredis de 8 h 30 à 9 h 30

APEA (Protection de l'enfant et de l'adulte)

027 289 57 46
Les mardis et jeudis de 8 h à 11 h et
de 14 h à 16 h 30

SOC (Service officiel de curatelle)

027 289 57 48, 027 289 57 49
et 027 289 57 42

Crèche du P'tit Bec

027 289 57 51
Permanence téléphonique :
6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

Crèche et nurserie Les Grenouilles

Crèche 027 289 57 95
Nurserie 027 289 57 96
Permanence téléphonique :
6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

Direction des écoles

Pierre-Michel Bagnoud 027 289 58 01

Distribution d'électricité

SEIC Service électrique
intercommunal S.A., à Vernayaz
027 763 14 11

État civil

À Sion 027 606 33 40

Feu

Guillaume Fournier,
commandant des pompiers
079 608 07 13
Numéro d'alarme : 118

EMS Foyer Ma Vallée

À Basse-Nendaz 027 289 57 00

Garde-chasse

Christian Bornet 079 355 39 18

Juge de commune

Mireille Fournier 079 173 42 46

Objets trouvés

Police municipale 027 289 58 50

Office du tourisme

À Haute-Nendaz 027 289 55 89

Paroisse

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

Président de la Commune

Francis Dumas
027 289 56 09 ou 079 221 07 23

Ramona

Xavier D'Amico 027 288 67 12

Déchetterie et décharge des Eterpas

027 289 58 73 (bureau) ■



Les autorités communales ainsi que les collaboratrices
et les collaborateurs de l'administration communale de Nendaz
vous souhaitent de *joyeuses* fêtes de fin d'année
et une *merveilleuse* année 2020 !